

Mise à Pied

n°29

- Expériences de psychiatisés
- Lieux de vie - INFO

25 f.

• CAMERON : évasion réussie
• Rapport RALITE
• Affaire CORAL

Mise à Pied

n°29

- Expériences de psychiatisés
- Lieux de vie - INFO

25 f.

• CAMERON : évasion réussie
• Rapport RALITE
• Affaire CORAL

SOMMAIRE

- page 3 Comment s'est préparé - Où en est MISE A PIED
- page 4 L'EVASION de Diane Caméron racontée par Courçon
- page 5 De Marc Bovani - Traitement de la "schizophrénie" par les vitamines
- page 6 Poésie d'une RESCAPEE - Mon dossier...Le Bruit
- pages 7 Correspondance intitulée " LE CORPS A..." - où nous assistons à
à 9 l'errance d'un corps enfermé dans le couple/domicile...ou violenté dans une "clinique de soins"...Où aller ? Que faire ?
- page 10 Pressions et menaces psychiatriques dans l'Administration
- pages 11 " EPILEPSIE ET CONTROLE DU TRAITEMENT " Comment un épileptique réussit
et 12 à se rétablir presque totalement en corrigeant son traitement
- pages 12 " A BATONS ROMPUS " sur la psychiatrie par H.F
et 13
- pages 14 " VIVRE " - " NON AUX OUTILS DE LA FIN DU MONDE " par Louis Capitaine
à 16 Des scientifiques s'expliquent sur les dangers d'un conflit nucléaire
- page 17 " REFLEXIONS ET ARGUMENTS SUR LA PSYCHIATRIE " par Pierre Beaugé
- pages 18 COURRIER des Lecteurs - - - Au hasard 17 extraits de lettres
et 19 montrent ce qu'ils disent.pensent.demandent...
- pages 20 Un résumé du RAPPORT RALITE du prof Demay 1982
à 24 7 chapitres : préambule - éthique - législation - gestion - personnel institutions - formation et incitation - avec nos remarques et une conclusion
- SUPPLEMENT - " LIEUX DE VIE - INFO "
- page S2 Présentation de ce LANCEMENT
- page S3 Annabel et Patrick de La Noria - Lutte.Vie et Poésie
- pages S4 Alain Perrone - pour le CRA - écrit à Franco Rotelli et à la Psychiatrie
à S6 Démocratique - après les journées de Rome de mai 1984
- page S6 " C'EST QUOI CETTE AFFAIRE DU CORAL " ou
La vie ordinaire à la Séolane du Petit Médoc par Thyde Rosell
- page S7 " APRES LE COUP DE BALAI " - ou le Devenir de notre lieu de vie
après la circulaire de G.Dufoix - par Gérard Coulon
- page S8 " LIEUX DE VIE : L'ALTERNATIVE EN QUESTION " par Patrick laclerc
- pages S9 " L'AFFAIRE DU CORAL " - Etude journalistique de l'affaire avec inter-
à S14 views de Colombani et Sigala - par Marie Charlotte Giraud - thèse de D.U.T information 83-84 - publiée en feuilleton par MISE A PIED.
Aujourd'hui: Introduction - Le Coral qu'est ce que c'est ? - le Film de l'affaire - Tableau signalétique et judiciaires des inculpés.
- page S13 L'association MACANI des usagers des Lieux de Vie
- page S15 Partout en France.depuis longtemps déjà des lieux de vie...."
- page S16 Lettre de la DDASS du Gard à Claude Sigala.le Coral

MISE A PIED n°29 paraît comme promis dans la foulée du n°28. L'abondance des textes et la nouvelle présentation nous a obligé à un choix difficile.

MAP est une tribune de lutte. une plate forme d'expression. un lien et un soutien pour les psychiatisés et ceux qui leur sont proches. Le pouvoir d'expression autonome de MAP est une réalité dégagée de tout dogmatisme. structure ou corporation. Les psychiatisés sont une dispersion prodigieuse. Ce sont toutes les tonalités et tous les emmerdements possibles. On ne fait pas mieux. Ils sont persécutés. asservis. parqués. fichés. et pourquoi pas cajolés. Ils disent oui et ils disent non. Ils pointent inéluctablement. mais digéré et imprégné. ce que notre société a de con. d'impossible inhumanité. d'incroyable bêtise. Pour le dire. et pour que chacun d'eux puisse faire SON PAS vers sa destinée mais en mieux. nous nous colletons à la réalité.

La REALITE c'est l'argent pour paraître. les abonnés. les ventes. la correspondance. les relations et ententes possible. La réalité c'est le temps et les personnes qui sont DE MISE A PIED pour lui envoyer des pages. faire le journal.

Notre réalité c'est qu'avec les augmentations de prix du papier. de la frappe et du tirage etc... et NOTRE VENTE TROP FAIBLE. nous ne pouvons plus sortir que deux numéros "pleins" par an. Les deux numéros "brefs" qui s'intercalent sont nécessaires pour continuer à être un PERIODIQUE déclaré et bénéficiaire du tarif postal.

Ainsi l'impression de textes quels qu'ils soient dépend non de notre désir ou de votre demande mais du fric que nous avons. A la limite nous vous demanderons de payer pour paraître ! Eh oui ! Ainsi le tirage du numéro 29 épuisera notre compte bancaire malgré que nous fassions nous même notre frappe et notre mise en page.

BONNE NOUVELLE cependant. deux groupes et associations. le CRA et MACANI (Collectif Réseau Alternative et Association nationale des usagers des Lieux de Vie) ont décidé que MAP serait leur support de presse.

Informé depuis quelques mois de ces positions. nous avons sans attendre inclus dans MAP des pages que nous appelons provisoirement "LIEUX DE VIE INFO" pour bien marquer et notre accord et notre soutien de toujours aux LDV.

Ce numéro. en attendant notre organisation à trois. comprend ainsi DEUX PARTIES DISTINCTES ET SEPARABLES (vendues ensemble ou séparément) la psychiatrie et les lieux de vie.

Pour le choix des articles sur la psychiatrie. nous avons donné la parole à nos lecteurs. et surtout aux psychiatisés. Il ne l'avait pas eu depuis le n°24. Vous avez ainsi une bonne idée de la psychiatrie maintenant.

La variété des textes et leur ton sensiblement différent nous mettent en face de solutions diverses. possible ou non pour chacun.

Comme le montre ces pages tous les sujets sont traités du PO au LDV.

Deux articles détaillés sur les traitements.

Un article sur le nucléaire pour montrer que nous sommes liés à d'autres luttes que la psychiatrie.

Enfin un long résumé du rapport RALITE. non pas pour l'intérêt du texte lui-même. mais pour analyser (et ne pas oublier) la pensée d'un nombre important de psychiatres actuels publics et privés.

Bonne route à ce numéro 29
Nos amitiés à tous.

N'oubliez pas que nous dépendons de vous pour paraître. Abonnez vous et vendez MAP.

E.L

Evasion

Grace au "Canard enchaîné", à notre ami Courson et quelques autres personnes. Diane CAMERON a réussi à s'échapper de la psychiatrie.

Le 9 mai 84, dans le Canard, Bernard Thomas raconte, dans son style chatoyant le ridicule et pourtant INTERNEMENT DE FORCE de D.C pour des "relations de voisinage avec Lelouch Charles Gérard etc.

Le commissariat du faubourg du Roule, le dr Soubrier à St Anne et le Préfet de police mettent sans hésiter cette belle américaine qui vit à Paris en placement d'office. Elle "gêne" certains. Pourquoi passer par la correctionnelle alors que le P.O les en débarrasse sans bruit et pour longtemps. Elle a des "antécédents".

Notre ami Courson se remue alors, comme un beau diable et décide sur ses renseignements de la faire évader : seule solution possible devant un P.O foireux... laissons le parler :

"J'ai mis tout en place pour la faire évader ainsi qu'une autre qui appelle au secours. La presse m'a demandé de prendre des photos, je l'ai vue. Elle est paniquée à l'idée de s'enfuir. J'attends qu'elle donne le feu vert..." (mai 84)

"Etienne, tu as parfaitement compris. Je me mouille. Seul, de nuit, j'ai fait un trou. Je risque de me retrouver dans le bing plus la facture.

J'ignore si je suis en infraction pour cela. Elle n'est pas évadée de prison... Pour ce trou, je m'en fous.



Je l'ai emmenée chez Baruk qui fait son possible pour "arranger" et qui s'est livré à une sévère critique orale de ses successeurs.

Son avocate Coutant Peyre-Vergès constitue difficilement un dossier médical...

Les psy amis consultés tout en reconnaissant qu'elle est bien ne veulent pas déjuger leurs confrères, dans le but de demander l'application du 351 (N.D.L.R. = Code Santé Pub)

C'est une très belle femme. Elle a connu Lelouch habitant la même impasse privée où il a des locaux - 15 av Hoche - et l'a interviewé pour son job car elle écrit pour des revues diverses... Lelouch, cinéaste, est entouré d'une bande de parasites plus ou moins escrocs... Elle aurait vu clair dans leur jeu... Ils l'ont éliminé... Le prétexte, tentative de cambriolage du bar de Lelouch.

En plus de son job elle touche tous les mois 2.000\$ des USA, s'habille chez Dior. Ils auraient pu trouver autre chose. Elle a sûrement suivi Lelouch et l'a agacé. C'est une femme passionnée d'où intervention des gorilles - il a le bras long - commissariat... taisez vous... St Anne... Soubrier 20 secondes et au trou!

Aucune enquête. Si délit il y a, il est minime.

J'ai enquêté près de sa concierge consternée et sa propriétaire... les renseignements sont excellents...

Le plus difficile a été de la convaincre. Elle n'est pas courageuse, paniquée.

J'ai fait le trou le jeudi. Il était convenu que ça se passerait le dimanche because la manif des écoles... Elle a pleurniché.

Je suis revenu le lundi, idem le mardi (ça a marché sinon je la mettais KO pour la passer). C'est immense mais il y a des gardes avec radio et nous étions découvert côté campagne.

Après elle était toute heureuse et moi également pour avoir joué un bon tour aux psychiatres leur avoir enlevé leur proie.

C'est cela qu'il faut faire et non de la littérature - et que ça se sache -

COURSON

Nous sommes à la fin des années 70 dans le sud ouest de la France; un couple comme tant d'autres... Une jeune fille de 18 ans, appelons la Corinne, qui préfère la solitude ovétée de sa chambre à la compagnie des camarades de son age, qui à l'école s'isole au fond de la classe ou encore passe du rire aux larmes avec une facilité déconcertante.

Les parents sont préoccupés. A leurs yeux, Corinne apparait comme bizarre. Aussi la présentent ils à un médecin qui bien vite met en évidence une schizophrénie, examinée par plusieurs spécialistes, le diagnostic de ces derniers est tout aussi implacable. Les années passent sans qu'aucun changement intervienne. Un jour, Corinne est atteinte de Pellagre. Le médecin de famille prescrit le classique traitement à base de vitamine B3 ou PP.

Rapidement cette affection cède, mais parallèlement et au grand étonnement de tous, l'état psychique de la jeune fille s'améliore. Le médecin également surpris, décide de poursuivre la vitaminothérapie à forte dose.

Aujourd'hui, Corinne est guérie; car il ne faut pas rêver, cette personne était bien malade; elle souffrait dans son âme et faisait souffrir son entourage familial. Alors faut il penser qu'il s'agit d'un cas particulier ? D'une rémission spontanée ? Non. D'autres médecins ont, depuis, appliqué cette thérapeutique avec des résultats étonnants. Ce sont principalement des médecins homéopathes, beaucoup plus ouverts que les médecins classiques.

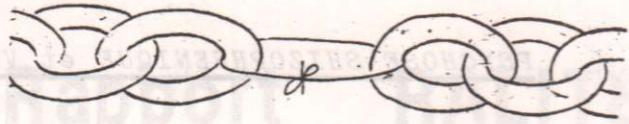
Récemment dans un centre hospitalier niçois, un médecin assistant averti a tenté l'expérience avec un malade traité au PIPORTIL (neuroleptique retard). En plus de la vitamine B3 (NIACINE) était associée la vitamine B6 (PYRIDOXINE). Le résultat fut tellement probant, qu'aujourd'hui le malade se passe de PIPORTIL! Il n'y a que le laboratoire en question pour s'en plaindre.

Il est aussi possible d'adjoindre la vitamine B7 (MESOINOSITOL) dont l'action au niveau du système nerveux s'avère concluante. En fait, c'est tout le groupe vitaminique B qui nous intéresse à cet endroit. La médecine officielle dite allopathique (chimique) offre une gamme particulièrement étendue de vitamines B synthétiques. Mais celles ci, parce qu'elles sont synthétiques ne constituent que des imitations de laboratoire (!), valables seulement en urgence ou dans l'immédiat, pour se dépanner.

Aussi, est il avant tout préférable de se procurer ces vitamines en puisant dans une alimentation saine et éventuellement par apport de compléments alimentaires diététiques.

- une alimentation saine, c'est à dire indemne de tout pesticide ou colorant, donc issue d'agriculture biologique/bio dynamique.
- avec certains compléments alimentaires que l'on trouve dans les magasins de diététique comme par exemple la levure de bière.

suite
page 6



Bruit

Etienne

Je n'ai pas encore pris contact avec X.. Et pourtant il faut coute que coute que je sache Mais il faudrait un avocat. et je ne peux pas. je n'ai pas le SMIC pour vivre. Les tentatives faites il y a quelques années ont été négatives "irrecevables".?

Peut être faudrait il que l'on vienne aussi chez moi pour en discuter. Je n'ai pas le téléphone. difficile de me joindre. Et je ne sais trop en quels termes demander conseil et aide à X..

Le 28 avril avait lieu à Cochin un colloque "Bruit et Santé" organisé par le Comité d'action contre le bruit. J'y suis allé. des psychiatres dont le Pr Soulairac ont fait des exposés. Pour une fois des "psy" qui étaient courtois. mais dans l'assistance un généraliste lui était plutôt agressif. Sur un ton qui ne demandait pas de réplique. il a dit qu'il fallait quand même un traitement pour certains.

Le bruit personne ne fait attention on klaxonne pour appeler les copains dans les étages. ça gueule dehors la nuit. les chiens etc. et j'en passe. Voilà la vie parisienne. et je ne quitte pas cette ville Vu les relations avec soeurs et beau frère. il ne faut pas que je me trouve chez mon père en même temps qu'eux. Tu vois le genre ?

Ici avec le bruit dehors. dedans. je ne me trouve pas bien non plus. J'ai mal aux oreilles avec les boules Quiès; et c'est la "ruine"

Je t'adresse un amical bonjour. C.J

7.10.84

Etienne.

Refus de la sécurité sociale de communiquer mon dossier au médecin généraliste. D'autre part je me demande si. à la limite. la psychiatrie n'est pas dans certains cas. une escroquerie à la sécurité sociale.

Si tu es dans la merde ça te sers à quoi de raconter tes ennuis. ça ne te donne pas une vie meilleure. Et personne ne vient voir comment tu vis.

Avec mes sentiments les meilleurs. C.J

Psychiatres aux grosses têtes
 Empiffrés de connaissances
 Bouffis de diplômes
 Et pâles de leur vacuité
 Psychiatres aux mains lourdes
 Qui gavent, qui gavent
 Les bêtes souffrantes
 De bonbons nucléaires
 De pilules de torture
 Psuchiataires ignorants
 De tout votre savoir,
 Observez vos mains,
 Vos mains qui rédigent
 Des condamnations à mort
 Sans le savoir ou sans vouloir le savoir,
 Psychiatres
 Avez-vous jamais senti vibrer
 Le mental de vos patients ?
 Avez-vous jamais entendu
 Leur appel désespéré dans la crise ?
 En matière de souffrance psychique
 Sachez qu'il y a d'autres remèdes
 Que la poudre mortelle.
 Ignorants, trois fois ignorants,
 Vous avez un long chemin à parcourir.

une rescapé !

G. M.



S'échapper

suite de la page 5

Cette dernière est intéressante ici. car il faut savoir qu'elle contient 10 fois plus de vitamine B3 et 20 fois plus de vitamine B6 que la viande

Pour être complet nous devrions aborder la question d'une pratique médicale différente (homéopathie, anthroposophie..), médecine modificatrices de terrain par excellence et qui donnent, sans effets secondaires, des résultats notoires. Mais nous vous en reparlerons.

Marc BOVANI

Mon corps a...

A Etienne LARROQUE,

1 - 9 juillet 1982 - J'avais écrit à Mise à Pied au début de l'année pour un grave problème ; face à la peur, à la grande solitude, au retour de l'hôpital, pas en état pour m'assumer.

Si cela peut m'aider à lutter, à vivre, je préfère vous en parler. Ecrire c'est aussi s'exprimer et sortir de sa détresse, momentanément et puis la confiance s'installe et cette lettre ou enfin la compréhension s'établissait, reçue en février 82. J'avais peut-être réussi à exprimer ce que je vivais.

Voici ce qui s'est passé : je sortais donc de l'hôpital à 32 kg, mais très bon moral. Bien reconfortée dans ce lieu où l'on m'avait permis de vivre de tenir. Restée 10 jours chez moi, incapable dans la solitude de continuer sans angoisse devant ce manque de force, de soutien, à reprendre cette lutte ; bien que je tiens à le préciser mon état psychique était bon. Je fus donc mise en clinique psychiatrique : luxe, confort (!!!) dans une chambre seule ; mini-studio. Je ne voulais pas y aller mais il fallait me caser quelque part, l'homme avec qui je vis ne voulait pas me garder ainsi, à la maison, ni m'aider : trop dépressif et intolérant. J'allais donc un beau matin de février à cette clinique avec cette impression d'entrer en prison. On me laissa dans ma chambre avec TRANXENE 5 puis 10, 3 fois par jour, 30 gouttes 3 f/jour EFFORTIL et autres et SERESTA 50 le soir. Peu après, je me sentais un peu à côté de moi, euphorique, puis mal à l'aise.

Mangeant si peu. On me servait les plats en sauce normaux. Peu de lait, mêlé de café ; 3 ou 4 jours sans RENUTRYL parce que pas commandé. Les médicaments eux, toujours présents. J'avais faim le matin, il fallait attendre 9 h. à 9 h.30 depuis le soir à 7 h. J'errais dans les couloirs, hallucinée. Aucune psychothérapie. Aucun travail corporel. Les autres malades erraient entre fumoir et distributeur à café. Aucun réconfort des soignants. J'allais me réfugier près des autres ; soignés pour dépression en 1 mois ! Je ressentais une fatigue intense, on me faisait lever à jeun et marcher. Un soir, sevrée de tranquillisants, je fus entraînée de force au réfectoire où 150 personnes mangiaient. J'eus très peur devant ces violences, forcée à manger : salade, soupe, omelette, etc.. Mon corps ne put assimiler et ce traumatisme qui est resté, marqué indélébile. Alors que je réclamais du lait. Pas de médecin. J'eus une infection intestinale. Il fallait rester des jours sans soin. Je refusais de manger ainsi, alors on me donna des HALCION. La nuit je me levais et mangeais tout ce qu'il y avait dans ma chambre, sur le plateau et j'étais malade le lendemain.

Je n'y suis pas retournée lors d'une permission en mars de 5 jours. Les contacts avec les autres malades furent très bons. J'y trouvais amitié et réconfort. La force de continuer à vivre.

De retour à la maison, l'errance, la peur, la folie. Accoutumance aux médicaments. La peur de manger, puisque remise dans le même contexte. Pas encore assez forte moralement pour tenir. Ces médicaments (peu forts comparés aux autres malades !) avaient malgré toutes mes réactions, inhibé mes pensées, mes

moyens de lutte. Depuis, je vis entre manque et rejet de ces gouttes et cachets que l'on me forcée plus ou moins à prendre. Pour être inconsciente, je fais de grandes chutes de tension ; en sortant de psy, je fus malade pendant presque 2 mois : diarrhées sans cesse (je me gavais) et bronchite ; accidentellement à 40 kgs, gavée de sucre, de gâteau, incapable de reprendre une vie normale, de me stabiliser. Seule à la maison des journées entières de 3 ou 4 h. le matin à 16 h. - 20 h. le soir. Prostrée dans ma chambre, les volets clos. Je ne vois que le médecin généraliste du coin ; la peur de manger pendant 8 jours, puis je me gave. J'ai quitté cette maison familière au milieu du village, pour une maison HLM loin du village, située hors de la route. Là, plus une voix connue, pas un visage reconnu. La peur l'angoisse deviennent intenses. 2 à 3 h. de sommeil, nourrie de sucre et de chocolat, de lait et la peur si forte, inavouée pour ne pas retourner en H.P. Mais je sais la trace indélébile laissée sur mon corps, sur mon cerveau : pertes de mémoire, hallucinations.

Vivre à côté d'un homme, inconscient qui répond : débrouille-toi et qui bien souvent m'entraîne dans la dépression. Je me sens parfois mieux mais trop lucide. Je comprends qu'il y a en moi une grande névrose : il n'y a pas eu de mère dans ma vie, pas d'homme non plus. Je vis seule dans ma chambre. Ce refus d'un corps de femme que je ne cherche qu'à détruire, d'un corps silencieux d'odorat, de goût, de toucher. Mûrée. Puis l'eau de la baignoire et je ressens la vie proche. Pourquoi n'y a-t-il pas de bains en psychiatrie ? ni de jeux, ni de musique ? Rien qui aide à sortir de soi, de la peur.

Je me souviens des doses de gouttes supplémentaires lorsque j'errais dans les couloirs vers minuit ou 4 h., affamée souvent, apeurée surtout et ce jour où je ne me réveillais que le soir (erreur de dosage...?) Pourquoi a-t-il fallu démolir tout ce qui s'enclenchait doucement, toute cette acceptation en janvier. Autour de moi, on dit "anorexie" mais qu'en savent-ils ? L'itinéraire futur : Salpêtrière ou Villejuif, un médecin suggère près de PARIS en H.P. Que vont-ils encore faire à mon corps que je ne reconnais pas ? Et pourtant je continue à lire, à écrire le plus possible pour reculer la peur, à écouter la musique, parfois. Mais il y a la peur de soi, de l'autre qui n'a pas aidé ; vivre là, peu parler, avec les 2 chattes ; ce lieu inconnu (depuis 1 mois). Mais quelle force me poussera encore à aller voir les grands chênes. Qu'ai je fais de cette liberté, à la place la peur. Les questions que l'on se pose. Quand j'ai parlé d'aller à Toulouse, le médecin me conseilla l'H.P. avant et me demandait ce que l'on fait comme activité en lieu de vie. J'avais encore besoin de soins mais pourquoi en H.P ? Maintenant comment vivre les jours en entier : ici il n'y a aucun lieu d'accueil. Les malaises physiques me font peur.

2 - 5 septembre 1982 -

Il y a 2 mois j'écrivais cette lettre qui est restée là, oubliée. Depuis, c'est l'errance, et parfois des moments intenses dans la solitude. Il y a des mots qui résonnent encore en moi ; des mots qui anéantissent : "tu vas retourner en psychiatrie, non pour ta santé mais pour me débarasser..."

Depuis, je cherche sans fin à retrouver les odeurs, le goût. J'écris beaucoup ou peu ; j'écoute la musique bien souvent. Puis j'ai dessiné et peint, un peu. Avec l'extérieur tout est rompu. Essayer d'exprimer ; des collages, des découpages.

Pourtant j'ai compris que tout n'est pas foutu. Mais parfois les tensions sont si fortes, la peur incontrôlable. Une joie intense lorsque je vois et touche un arbre. Mais je ne peux sortir, bloquée. Les émotions absentes, le vide partout, le silence au fond de moi.

Des mois sans contact avec l'extérieur, sans une parole échangée. Il y a ce grand pas à faire. Sortir, tâter la vie dehors, du bout du pied. L'écriture sauve, je sens la vie proche et inaccessible à la fois.

3 - ce matin de fin septembre -

Je viens de recevoir votre lettre qui informe sur une rencontre de psychiatrisés. Je ne peux y aller. Peut-être pourrez-vous me dire ce qu'il s'y est dit, passé ? Ce qui sera possible pour sortir de ces chemins de psychiatrie. L'aide apportée lors de ces grands chaos.

Je ne peux donc que vous envoyer cette lettre et ces quelques souvenirs qui me restent quand la mémoire revient de cette période passée en clinique.

Je suis donc arrivée en clinique de luxe par ambulance, envoyée par l'hôpital. Sortant donc d'un milieu protecteur, sans aucun calmant, à 32 kgs avec une alimentation adaptée et alitée.

En clinique, attente debout, des heures, pas seule J.P. qui vit avec moi, m'accompagnait. Puis on voulu me faire signer des papiers permettant à la clinique de pouvoir exercer leur traitement, sans précision. Le psychiatre avait refusé de me rencontrer, de parler avec moi du traitement (j'étais très lucide, mais affaiblie encore). Nous avons refusé de signer. Je fus conduite, dans une chambre, dite provisoire et laissée dans des heures. A 19 h. on pria J.P. de s'en aller. J'avais faim, rien eu depuis le matin, alors à bout, j'ai réclamé, ne pouvant guère tenir debout, une infirmière me pria de me rendre au réfectoire : je refusais, tellement épuisée et les ordres furent plus impératifs. S'ensuivit une querelle, l'infirmière alla chercher l'infirmière chef qui elle, demanda le psy de service ce soir-là. Il accepta que j'eus un plateau dans ma chambre, ce soir là exceptionnellement. Mais j'étais si affolée que je voulais partir : "vous n'avez pas le choix". Mais devant JP qui resta sans un mot, ni aide, ni refus, je pris mes deux lourdes valises, le forçant à m'aider. Je voulais partir, répondant : "je ne suis pas en prison, j'ai le droit de sortir". On nous fit passer par un dédale d'escaliers et sortir derrière pour que personne ne sache.

Heureuse cette nuit de février sur la route qui me ramenait chez moi, à 20 kms de là. Heureuse de voir la nuit". Là-bas les volets roulants de métal étaient fermés à 18 h. et infranchissables, clinique isolée dans la campagne. Un ghetto de luxe. Mon état physique ne me permettait pas de rester seule à la maison, le médecin était avec moi. Il fallait me remettre en hôpital général. Mais il y eut des malentendus, finalement je fus remise 10 jours plus tard à cette clinique. Un beau matin froid de février 82. Le soleil sur le givre, et je sombrais dans l'inconscient chimique, les ordres, au téléphone, le matin obligée de se lever, d'aller aux médicaments. Pour me réveiller elles ouvraient les portes-fenêtres à 8 h., le vent glacé qui entra. Se lever, tituber, du mal à sortir du sommeil et avaler les gouttes et pillules. Puis des mots, des phrases que l'on entend "vos problèmes n'intéressent personne", "c'est de la comédie" "votre tenue est incorrecte", parce qu'assise sur le sol, les jambes repliées. Pas de révolte.

Et un jour je commençais à garder dans la bouche les médicaments, à les cracher dans le mouchoir. Alors je devenais lucide et spectateur, en dehors des autres. Un jour, j'ai voulu refuser les gouttes que l'on me forçait à avaler, cela fit une histoire. Les autres ne se rebellaient pas, acceptaient. Les plaintes avaient lieu entre malades, mais jamais de vive voix : une femme m'avoua avoir été 2 ou 3 jours dans sa chambre, au début, sans qu'on lui apporte un plateau. Tout n'était qu'ordre et luxe ; rudesse et peu de réconfort. Quelquefois une infirmière gentille. Une fois, j'étais si mal, laissée dans la chambre sans soins l'infirmière jeta les gouttes dans le lavabo. On ne tolérait pas les groupes. Un jour notre groupe a demandé à être ensemble au réfectoire, ce qui fut fortement refusé. Un soir, nous allions tous, pour le même repas, à la salle de ping-pong, écouter des cassettes, certains dansaient. Peu après on nous fit remonter : interdit, car sans surveillance. Peur des affinités qui se créent, les reproches n'avaient lieu qu'en dehors des autres, pour moi : dans ma chambre. J'avais intérêt à être le plus possible avec les autres. Je redoutais toutes ces blouses vertes (différences bien marquées avec les malades). Des heures à attendre debout pour avoir un RENUTRYL ou du lait. D'autres malades m'en apportaient. Cigarettes et cafés. Seuls loisirs, promenades pour les plus solides, ergothérapie au sous-sol. Peu y allaient, les journées se passaient ainsi. Une grande indifférence des autres malades lorsqu'un était en difficulté.

4 - Ma demande :

Ce que l'on peut souhaiter : ne plus être transféré d'un hôpital public en H.P., durant ce séjour à l'hôpital (pour moi, pas de famille, pas de sortie d'hôpital et encore besoin d'aide, donc H.P. parce que peu "socialisable" et ayant un comportement lucide mais différent.

- Pouvoir sortir facilement d'H.P.
- Droit de refus des médicaments
- Personnel soignant et médical présent et actif
- Traitement des psychiatrisés sans brimades. Bien souvent le comportement est modifié sans médicaments
- Dans notre région et région parisienne, rien sur la lutte anti-psychiatrique, sur l'aide aux psychiatrisés. Pas d'accueil pour ceux qui refusent ou sortent de la psy (pas guéris)
- Aucune aide financière pour après

Pour les visites en psychiatrie et clinique je suis prise en charge par la sécu à 100% depuis 3 ans ou 4 ans. Pourquoi ne pas reporter cette aide pour les réseaux d'accueil tellement moins coûteux la journée, comparée à une journée en "psy". N'y-a-t-il que sur le Sud de la France que l'on trouve ces lieux de vie ? Se retrouver seule après une immobilité de 3 ans vécue dans une chambre, close, souvent .

J'aurais voulu aller sur Toulouse, mais où trouver les 100 frs par jour et pourtant c'est peu pour vivre, sans être seul. Pour l'instant, j'essaie de me prendre en charge, de comprendre, de lutter. De retrouver des itinéraires passés, des chemins connus.

Comprendre la racine du mal et tenter de vivre les jours. Je veux oublier ces psychiatres qui ne savent

répondre que chimiothérapie. Je vous demande d'excuser la longueur de ma lettre mais j'avais tant besoin de parler de tout cela. Cela fait 1 mois 1/2 que je n'ai vu personne, que le médecin.

Existe-t-il une entraide, quelque chose qui permet de lutter, de ne pas être si seule, isolée, des rencontres.

J'ai eu des nouvelles de ceux et celles qui étaient avec moi en clinique, beaucoup sont actuellement dans d'autres établissements. J'essaie de sortir de cet isolement, mais suis incapable actuellement de faire les actes essentiels de la vie, de vivre normalement, prendre des repas, se les préparer. Je suis ici, 14 h. par jour, seule et sans aide, besoin de vivre et de communiquer avec les autres, d'aller au delà de cette indifférence qui existe dans cette cité-dortoir, isolée du village.

Merci de vos lettres et d'avoir accepté de m'aider dans ces moments de peur, de cette chaleur humaine.

C.B.

P.V Isolement

A Etienne LARROQUE

Je t'ai déjà écrit et tu m'as répondu en me laissant des adresses, j'ai donc des contacts extérieurs à l'hôpital mais j'essaie de t'envoyer pour "Mise à Pied" un article signé M.C. sur mon mode de placement (PL/PV)

SITUATION ACTUELLE :

J'ai une chambre seule dans un secteur libre. J'attends une allocation adulte handicapé pour octobre me permettant de sortir avec de l'argent. Or, pour 2 accidents, parcours/travail je n'avais que 1200 Frs par trimestre et l'éducation nationale ne m'avait payé ni chômage, ni indemnités de licenciement.

J'utilise comme avant, les PV, l'ergothérapie pour peindre et j'ai réalisé une quinzaine de peintures collages dessins, de la poterie, de la peinture sur soie.

Mais nous sommes peu nombreux en ergothérapie et il n'existe pas d'appartement thérapeutique,

J'ai été en PV à l'isolement du 21 mai au 18 juin 84 et je crains toujours d'y retourner (PV isolement) voir article.

Juste avant mon PV à l'isolement effectué par 2 toubibs, j'avais assisté à VITROLLES à une session Art et Thérapie, où j'avais déclaré publiquement qu'au pavillon Scotto de l'hôpital Ste Marguerite, l'architecte avait prévu un service fermé tous les 50 m (2 par étage) et que l'on nommait les infirmiers sur la base de l'isolement et non de l'ergothérapie et qu'il s'agissait d'un univers carcéral inquiétant en démocratie puisqu'en Amérique Latine, avec des dictatures militaires, on n'avait quand même pas un commissariat ou une prison par rue !

J'ai écrit déjà aux adresses que tu m'as envoyées et je cherche le moyen de me déplacer pour leur rendre visite. J'ai rendez-vous au Coral le 8 septembre.

Sincères salutations et amitiés

M.C.

ARTICLE SUR LES SIGNIFICATIONS PL/PV

1 - Je suis à l'hôpital Ste Marguerite à MARSEILLE, Pavillon Scotto, un bâtiment psychiatrique neuf, ouvert depuis 2 ans et dont l'architecte a prévu un secteur fermé avec une cellule d'isolement tous les 50 m à chaque étage, mais ces secteurs fonctionnent seulement au tiers des possibilités matérielles.

2 - Ainsi on peut enfermer à tout moment les malades pour leur imposer des médicaments : quand ils sont en placement libre, on les met en placement volontaire (signature de 2 toubibs) et le tour est joué puisque volontaire signifie en psychiatrie contre la volonté du malade. Ainsi on défend la camisole chimique et l'on traite en cobaye le malade sur qui on essaie une combinaison de divers médicaments sans l'informer correctement.

3 - J'ai subi 2 fois cette transformation d'un placement libre à un placement volontaire par les toubibs puis le matraquage chimique après déshabillage forcé et mise au dépôt de tous mes objets (vêtements, livres, peintures) et je me suis retrouvée enfermée dans une cellule avec un lit vissé au sol et près de la tête un W.C. sans chasse d'eau (elle ne pouvait être actionnée que de l'extérieur). J'ai pensé que l'on m'imposait le stade sadique / anal, la rétention des objets et la mienne à la place du stade génital car la deuxième fois ma mère ne pouvait pas venir me voir du Nord et je suis restée enfermée environ un mois.

4 - Quelles sont les justifications d'un tel traitement ?

Je l'ai demandé on m'a d'abord dit "sanction disciplinaire"

("Je troublais le service du 2ème étage en dormant en salle de TV car ma voisine âgée faisait sa lessive de nuit entre 3 h. et 5 h. du matin") j'avais aussi traité des membres du personnel de garde chiournes.

autre version : celle de la camisole chimique obligatoire "j'acceptais enfin de me laisser soigner". Derrière cette phrase il y avait NAUZINAN + HALDOC, bilan : beaucoup d'effets secondaires.

CONCLUSION : "sanction disciplinaire et nécessité de la camisole chimique pour corriger mes erreurs de jugement".

M.C.

Menace administrative



26.11.83

.....Toujours motivé par les informations de M.A.P; je comprends très bien que celles ci ne traduisent que celles qui soient significatives. spectaculaires mais qui finalement laissent à un simple lecteur le sentiment qu'il n'est qu'à peine concerné; tant qu'il ne se trouve pas lui même contraint dans un hôpital psy ou un quelconque secteur.

Pourtant le danger est bien plus pressant et insidieux qu'on ne peut le croire. L'institution psy a ses suppôts et d'aucun l'utilise à d'autres fins que le souci de l'équilibre psychique de ses concitoyens.

Elle dispose de nouveaux gendarmes du style assistantes sociales; elle a ses ramifications, ses rabateurs et aussi ses dénonciateurs. Il y a des administrateurs qui apprennent à conditionner l'individu; afin de le faire craquer comme on dit, qui ne connaît ces histoires de chef d'entreprise, de maire qui isole un subordonné dans un contexte professionnel afin de le conduire à démissionner ou à un pseudo délire. Tout ceci orchestré sur un fond d'assistance psychique des plus hypocrite.

Le fou de notre temps ne porte pas un bonnet à grelots; mais c'est ce pauvre un tel; vous savez qui se fait soigner; à qui l'on donne un petit travail au rabais; dont chacun est prévenu de l'inadaptation; comme si le légitime orgueil d'un individu pouvait se satisfaire d'un tel démarquage.

20.1.84

Je profite de cette occasion pour renouveler mon abonnement car il m'apparaît nettement qu'un mouvement comme le votre a bien besoin de nombreux abonnements.

Tout ce qui est dit sur la psychiatrie est très intéressant et indispensable mais mon souci qui pourrait se traduire par une formule certes excessive serait: pas de psychiatrie du tout. Or il est forcément des situations qui en re-

lèvent....Mais ce à quoi on assiste actuellement c'est à une psychiatrisation forcée, une médicalisation de situations, de faits banalement humains.... Il est des partis ou des associations syndicales qui en émanent, où le fait de persister dans des attitudes ou des opinions non majoritaires fait déclencher le mot sacro saint de "malade". Dans de tels milieux on reste les premiers à utiliser la psychiatrie et à la défendre surnoisement pour certains ou en toute bonne foi pour d'autres.

Il est des administrations ou des ministères où systématiquement la médicalisation d'un conflit sert à résoudre ce qui traduit soit de véritables inorganisations; ou à dissimuler des inefficiences techniques notoires, ou à solutionner les embarras d'une hiérarchie administrative qui masque ainsi sa réelle incompetence. Aliéner quelqu'un dans de tels milieux est aisé; isolement professionnel; les collègues qui ne veulent plus se compromettre vis à vis de leur carrière; ou qui restent intéressés par le poste même de la victime.

(NDLR: suit le récit par notre correspondant de la pression qu'il a subie pour consulter en psy de la part de son chef administratif et de l'assistante sociale. Et il conclut)

Le preuve que nous avons raison c'est que ce monsieur est en traitement; alors que l'administration est par sa technique à l'origine de l'entrée en psychiatrie.....

.....Quels sont les droits, les lois qui garantiront au citoyen sa liberté à l'égard d'accusation spacieuse ou de procédure surnoise. Dans de telles situations sur quels avocats s'appuyer, voire quels médecins peut on consulter de confiance; c'est aussi le genre d'information que j'aimerais pouvoir trouver dans la presse anti abus psy? Le mouvement peut il s'appuyer sur un conseil juridique?

Avec mes encouragements et mes meilleures salutations.

C.B

Epilepsie et Controle du Traitement

Monsieur LARROQUE,

Etant un ami de Monsieur Jacques LESAGE de LA HAYE de qui je viens de recevoir des nouvelles et qui m'informe que vous êtes directeur du journal "Mise à Pied" dans lequel va paraître un de mes articles "Je suis un épileptique qui voit et qui a déjà vu la façon dont on doit me guérir", oui en effet c'est bien moi qui ai fait cet article, Monsieur de la HAYE me dit également que vous souhaiteriez savoir le traitement que j'ai fini par prendre et qui m'est positif. Ce traitement là est deux cachets de "Tegretol" par jour, un le matin et un le soir.

En vous remerciant de faire paraître mon article dans votre journal et souhaitant que cette information sur mon traitement sera bien à votre désir, recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Yves GUISSÉ

JE SUIS UN EPILEPTIQUE QUI VOIT ET QUI A DEJA VU LA FACON DONT ON DOIT ME GUERIR.

Je fus épileptique à l'âge de 7 ans, je fus soigné de l'âge de 7 ans à 10 ans par des neurologues choisis par mes parents. J'avais des nombreuses crises d'épilepsie aux environs d'une dizaine de crises par semaine, pourtant je suivais régulièrement mes traitements de 9 à 12 cachets par jour se composant de :

-Gardéнал - Artémal - Neuleptil - Alepsal - etc...

De l'âge de 10 à 21 ans, je fus soigné dans des internats pour cette maladie. Dans les internats où je passais en France, mes traitements étaient de temps en temps modifiés et le nombre de cachés restait de 9 à 12 par jour, selon la force et les moments où les traitements m'étaient ordonnés, et j'avais toujours autant de crises. Les trois dernières années d'internat, je les ai passés en Belgique, là, le nombre des cachets restait le même, mais ceux-ci étaient différents car ils n'étaient pas vendus en France et avec lesquels je fus dans ma dernière année d'internat sans crise d'épilepsie. Mais j'ai dû revenir en France et je dus reconsulter de nouveaux neurologues et mes crises avaient reparues.

Au bout de vingt ans de maladie, j'en ai eu marre de suivre les conseils de neurologues. Leurs traitements ne faisaient que m'abrutir, me rendaient super-nerveux et j'avais toujours une dizaine de crises d'épilepsie par semaine.

Je devais faire ma vie tout seul, ma famille m'avait déjà laissé tomber. Sans amis, sans aides sociales, en perdant chaque fois mes emplois à cause de ma maladie et bien entendu en ayant des difficultés pour en retrouver. Quand je vous dis que j'étais sans aides sociales, je m'explique : j'étais reconnu comme travailleur handicapé, en passant par les hôpitaux de jour concernant les épileptiques où on y travaillait durant la journée et on était payé au smig. Les doc-

teurs ne voulaient pas nous donner des renseignements concernant notre maladie, alors, sans chercher à nous guérir, ils nous donnaient n'importe quel traitement neurologique et notre état restait toujours le même.

En passant par l'A.N.P.E., pour les handicapés, là on me donnait des travaux qu'à mi-temps. Les employeurs savaient que cette A.N.P.E. était spécialisée pour les travailleurs handicapés et me prenant comme tel, cela ne les empêchait pas de me licencier quand même.

Alors je me mis à jouer le rôle de mon propre médecin en y testant :

- les certificats médicaux et les conseils de neurologues
- mes connaissances en épilepsie
- comment je ressens mon comportement et les réactions de ma maladie
- les effets que doivent donner et que m'ont apportés les cachets neurologiques
- mes tentatives de diminuer et même de supprimer provisoirement mes traitements de façon à analyser mon comportement et le nombre et la force de mes crises sans traitement.

J'ai vu alors que, par les traitements qui m'avaient été ordonnés jusqu'à présent, cela m'endormait trop de cellules nerveuses qui n'étaient pas malades, mais cela m'abrutissait et j'avais une forte tension nerveuse s'évacuant avec un manque de conscience de mes réactions et qui n'avaient pas assez d'efficacité pour se localiser sur les cellules atteintes par l'épilepsie.

J'en étais arrivé à la conclusion que les doses de mes traitements étaient trop fortes et que les cachets n'étaient pas concluants à guérir ma maladie. J'ai consulté alors encore un nouveau neurologue qui, à la suite de ma demande, et après m'avoir fait signer une décharge, m'a ordonné un traitement à faible dose de cachets que je n'avais jamais eus. La quantité était de 3 à 9 cachets par jour. A la suite de ce traitement, je perdais mon abrutissement ma tension nerveuse s'est fortement baissée et les crises n'étaient de l'ordre que de deux ou trois par trimestre. Pour en finir, j'ai réussi à éliminer mes crises, mais là, j'ai trouvé une autre solution. Laquelle ?

Je venais d'être embauché comme ouvrier municipal, au bout de trois mois, je passe devant la médecine du travail et celle-ci me déclare que je ne pourrai tenir ma place d'ouvrier à cette municipalité à cause de deux crises d'épilepsie que j'avais eues durant ce dernier trimestre. Je contestais la décision du docteur et profitais de l'occasion pour lui demander s'il connaissait un très bon professeur en épilepsie. C'est de cette manière que j'ai rencontré encore un nouveau neurologue et celui-ci m'a supprimé mon traitement pour le remplacer par d'autres cachets et qui n'étaient plus que de trois par jour et depuis je n'ai plus de crises d'épilepsie.

CONCLUSION : Il en est qu'à l'heure actuelle, non seulement en épilepsie mais sur tous les traitements et sur tous les cas de santé, si vous ne contestez pas les conseils des docteurs, si vous comptez toujours porter vos soins au même docteur (à moins qu'il n'est déjà fait un pas sur votre cas) sans chercher ailleurs, si vous pensez que le docteur est le seul maître de votre état de santé vous vous êtes alors sûr que vous serez de plus en plus malade. Alors faites comme le dit le proverbe : "Il n'y a pas plus médecin que sa propre personne" Et un conseil : faites attention aux docteurs qui prennent leurs malades pour des "boîtes de sardines"

(il y en a plus qu'on ne croit) afin d'avoir tous les jours leur casse-croute sans que le stock de conserve ne puisse s'épuiser mais plutôt s'amplifier gratuitement.

Yves GUISSÉ

MON ETAT ET MES TRAITEMENTS AVANT D'AGIR :

Depuis 1958 où mes crises avaient apparu, mes traitements étaient composés de 10 ou 12 cachets par jour, suivant les années, les docteurs et mon état vis à vis de ma maladie. Ces cachets étaient : GARDENAL 5, DI HYDAN, ORTENAL, ALEPSAL, il y avait encore d'autres médicaments de ce style là, dont je ne me rappelle plus les noms. Avec ces cachets j'étais toujours grand nerveux, j'avais toujours autant de crises (environ une dizaine par semaine) et je me sentais bien abruti, tout en suivant régulièrement mes traitements.

LE DEBUT DE LA BAISSÉ DE MON TRAITEMENT ET MON ETAT

Alors entre 1976 et 1977 je pris ma décision tout seul de supprimer provisoirement des cachets au traitement que j'étais en train de suivre pour y voir le résultat vis à vis de mes nerfs, de mes crises et de l'abrutissement, je me suis rendu compte alors qu'avec moins de cachets, 1) mes nerfs étaient moins violents, 2) mes crises diminuaient un peu, 3) je n'étais plus tant abruti, j'arrivais à plus de compréhension, à m'exprimer plus et plus intelligemment. Alors, comme en cette année 1977 j'ai dû me faire hospitaliser pour un autre cas de santé, j'en profitais pour y voir un neurologue, après avoir renseigné ce dernier de mon cas et ma maladie, je lui demandais de changer mon traitement contre l'épilepsie en y mettant une dose bien plus faible que celle du traitement que j'étais en train de suivre. En sa réponse il me dit : "qu'il ne fallait pas baisser la dose et qu'il n'en avait pas le droit". Alors comme je n'étais pas d'accord avec ce docteur je lui fit la proposition, que j'en prenais toute la responsabilité et je lui ai signé une décharge. Alors il m'a ordonné comme traitement : 1 valium 5, matin, midi et soir (cachet que je n'avais pas encore eu). Ce traitement ne m'avait pas guéri mais avait déjà amélioré l'état de ma maladie car j'étais bien plus calme, ma compréhension, mon intelligence ainsi que le pouvoir de plus et mieux m'exprimer, le tout revenait de plus en plus en moi, pour mes crises je n'en avais plus que 3 ou 4 par trimestre. Ce traitement je l'ai gardé pendant un peu plus de 2 ans.

J'AMELIORE ENCORE MON CAS :

Suite à avoir eu l'adresse d'un professeur contre l'épilepsie et vu ma situation, je me décide de prendre une consultation avec ce professeur (c'était en janvier 1980). Et c'est lui qui m'a ordonné comme traitement le "TEGRETOL".

Dès la première fois il m'ordonna 3 cachets par jour, 1 cachet matin, midi et soir et cela durant 2 ans, ensuite je suis resté 2 ans avec 2 cachets par jour, 1 cachet, matin et soir.

L'EFFET QUE M'A APPORTE LE TEGRETOL :

Dès que j'ai eu au tout début 3 TEGRETOL à prendre par jour, je n'avais plus de crise, je ressentais bien le goût que j'avais avant chaque crise, mais là les crises ne se déclaraient plus.

Quand je fus passé à 2 cachets par jour, je ressentais toujours en moi ces goûts sans que les crises ne se déclarent ; au bout d'un an de 2 cachets par jour, je revis le professeur et il m'ordonna 1 cachet par jour. Mais par moi-même je suis toujours resté à 2 cachets par jour car j'eu des doutes que mes crises réapparaissent avec 1 seul cachet par jour.

Si j'ai eu des attaques depuis que j'ai ce traitement ? eh bien ma foi, oui, mais depuis cette dernière année écoulée, mes crises bien que rares étaient nocturnes, alors qu'avant que je prenne le TEGRETOL mes crises étaient dans la journée. Et dans cette dernière année im m'est bien arrivé 2 crises en journée mais là c'était cause d'oublier le cachet du matin.

Yves GUISSÉ

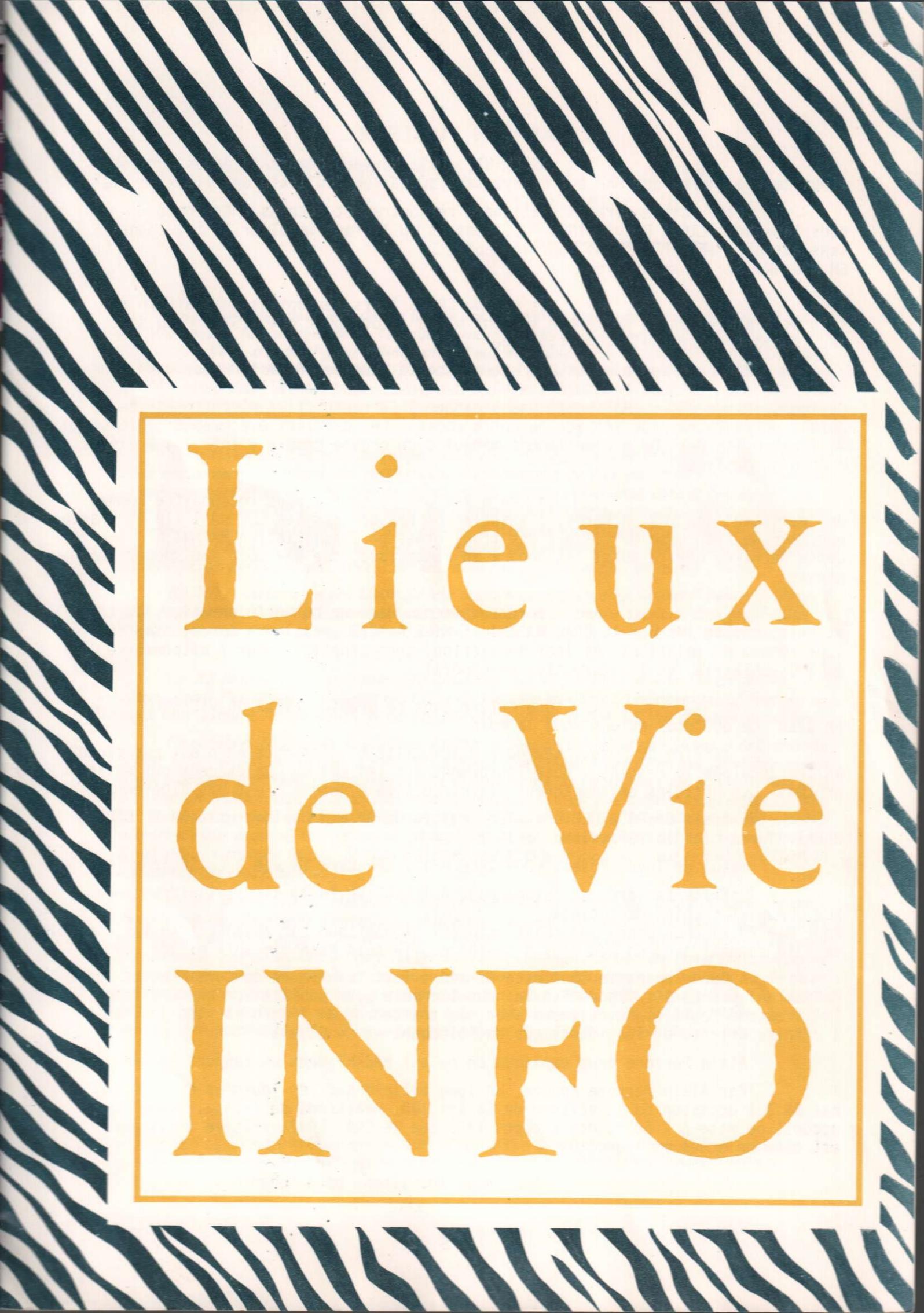
A batons rompus

Monsieur LARROQUE,

Il faut toujours encourager les lieux de vie, à mon avis à proposer toujours sérieusement à la place des horribles hôpitaux psychiatriques si inhumains. mais peut-être faudrait-il les faire accepter ces lieux de vie en association agréée par l'Etat, la Sécurité Sociale ou une certaine catégorie nouvelle dans le milieu médical diplômé qui superviserait pour en propager l'acceptation de plus en plus, pour accueillir aussi certains malades des hôpitaux actuels.

Pour moi, remplacer la loi du 30 juin 1838, puis supprimer ces hôpitaux "Psy" puis pouvoir refuser "les traitements d'office sans explications". Dans tous les hôpitaux d'ailleurs c'est une façon d'agir qui me tient à coeur en tout premier lieu. Mais "presque seule" comment agir, surtout si l'on est parfois agressée de tous les côtés sans pouvoir s'expliquer ouvertement, c'est encore plus difficile. Je sais qu'il y a MAP et d'autres. Mais je veux lutter, lutter, j'ai travaillé jusqu'à mes 2 premières médailles du travail et j'arrive à la retraite bien fatiguée, désabusée, essayant d'oublier les mauvais traitements + façons d'agir sans prévenir et je reste craintive parfois au fond de mon coeur.

Il faut savoir que depuis 1958 il m'a été imposée ces internements abusifs comme vacances ! et que dire, que faire pour en partir en étant en règle avec ses papiers et la société...c'est à étudier aussi ? car humiliée, affaiblie, contrariée, mal conseillée ou pas du tout, la solitude aidant et l'ambiance ou plutôt l'entourage que vous connaissez, à supporter alors, la plus vieille dame que l'on fait mettre dans votre lit pour la voir mourir sous vos yeux sans rien vous dire d'avance sous prétexte que c'est "thérapeutique", puis les plus jeunes, les "sortis de tôle", les "drogués" qui vous lancent des coups de poings à vous faire tomber par terre dans la journée... Puis la mise en "vase clos" c'est-à-dire en pièce fermée avec seulement un lit, en

The background of the entire page is a zebra print pattern, consisting of dark blue or black wavy stripes on a white background. In the center, there is a white rectangular area enclosed by a thin gold border. Inside this border, the text is printed in a gold, serif font. The text is arranged in three lines: the first line contains the word 'Lieux', the second line contains 'de Vie', and the third line contains 'INFO' in all capital letters.

Lieux
de Vie
INFO

LANCEMENT...OUI. Nouveau départ de pages sur les lieux de vie. après que MAP eut essayé sans succès un "bulletin des lieux de vie"

Cette fois encore sans attendre rencontres et accords entre nous. nous lançons " LIEUX DE VIE INFO " ...Pensant qu'il faut impulser le mouvement sans attendre les provisions pour la route... EH MOUVANCES...ça se pratique.

Les LDV du CRA à leurs rencontres à Illartein en juin et à Aimargues en septembre se sont mis d'accord pour que MISE A PIED soit leur support de presse. leur périodique.

MAP en effet n'avait pas attendu cette heureuse décision pour dans tous ses numéros ou presque défendre les LDV. expliquer leur travail et leur vie. parler de leurs livres etc... MAP n'est pas à gagner à la cause. Il a plutôt pensé qu'on aurait pu le faire plus tôt (ça ou autre chose). Les derniers événements. l'évolution et l'extension des LDV a cruellement manqué d'un organe propre d'info vis à vis de l'opinion publique.

Le CRA n'est pas le seul à nous reconnaître comme un "partisan" des LDV. A Paris. l'association des usagers des LDV de l'île de France que préside Françoise Merville s'est transformée en l'association MACANI. Cette dernière désire aussi. et nous l'en remercions. que MAP soit son support de presse.

Le regroupement. dans un but d'information. de trois associations telles que le CRA. MACANI et MISE A PIED. par leurs forces propres. leur réseau de relations. et leur conviction. sera bénéfique pour l'alternative à la psychiatrie. et l'alternative en général.

Que mettre dans ce premier LIEUX DE VIE INFO ?
Eh bien. ce que nous avons sous la main.

L'affaire du Coral. toujours d'actualité (l'instruction n'est pas close et les inculpés le restent) pèse lourdement sur les LDV du CRA et ceux qui en sont proches. Les articles en témoignent. la circulaire G.Dufoix n'est pas digérée.

Extrait de POSSIBLE n°15. un article de Gérard Coulon intitulé LE COUP DE BALAI. ouvre bien la réflexion.

Celui de Thyde Rosell (POSSIBLE n°15) découvre la vie à La Séolane.

Patrick Leclerc. qui signe pour ALTERNATIVE (n°?) saisit l'affrontement LDV/DDASS et l'enjeu de société.
Pour MAP 29 il nous donne son chant amoureux et poétique sur ANNABEL ("tu vas t'envoler vers le sommeil avec un peu plus d'histoire...je suis Nanah. je suis mirage...")

A Bordeaux. Marie Charlotte Giraud a fait "L'affaire du Coral" comme thèse de journalisme 83-84. Claude Sigala nous l'envoie pour publication en feuilleton. Trois autres feuilletons suivront avec: le traitement de l'info par les journaux. l'affaire Krieff. et les interviews de Colombani et de Sigala.

Alain Perrone nous explique ce qu'est MACANI. dans un rapport au CRA.

Par Alain Perrone encore. un long article sur les journées de Rome en mai 84. à l'occasion de la défense de la loi 180. Réactions de l'Institution. accueil. ou mise à l'écart des groupes tels que le CRA. L'alternative italienne est elle un échec et lequel ?

Nous nous souhaitons bonne chance.

Annabel

et Patrick



ANNABEL, 14 ans, placée par la DDASS de Loire Atlantique, vit depuis maintenant deux ans au lieu de vie "La Noria", à Illartéin en Ariège. Ce LDV, fédéré au CRA, se veut autogestionnaire et communautaire et a toujours refusé un agrément qui ne correspondait pas à sa réalité. Suite à la circulaire de Georgina dufoix, réglant encore davantage les lieux d'accueil, la DDASS de l'Ariège a tenté à maintes reprises de faire rapatrier Annabel en Loire Atlantique où elle risque l'hôpital psychiatrique.

Les Permanents du LDV n'ont jamais pu négocier leur reconnaissance avec la Direction de la DDASS de l'Ariège qui a toujours refusé de les recevoir. Mais leur lutte, en liaison avec le Collectif Réseau Alternative, les travailleurs sociaux, parents, militants libertaires, et amis, partie prenante de cette expérience, a permis à Annabel de pouvoir rester parmi nous jusqu'au prochain choix que nous espérons le sien.

Voilà le tract est fini; pas envie d'en rester au constat sportif de "on a gagné", jeu éternel entre le Pouvoir et l'opprimé.

Envie de m'adresser à toi, Annabel, ou plutôt Nanah, comme on t'appelle ici, petite fille parfum menthe....Tu sais quand j'y pense je comprends que tu sois blindée avec tout ce que tu as vécu: tu est née pas trop désirée, comme beaucoup d'entre nous remarques ! mais tu as toujours été trébuchée de nourrice en conflit, de rapport de force en abandon. Tu as choisi alors de ne plus parler. Ou si peu. Jusqu'à t'en rouler par terre de rage... Tu as débarqué comme ça dans ma vie, dans notre vie. Tout dans tes dessins: " allez, devines, bouges toi, cherches moi, trouves moi, je suis Nanah, je suis mirage, je suis un peu de toi aussi...sinon tu ne chercherais pas !? " Deux ans qu'on vit ensemble, qu'on se balbutie des semblants de reconnaissances de l'autre. Ton angoisse; ma rage devant ton mur Et puis ton rire qui me décrispe des muscles inconnus....

Mais Eux, ils payent, ils contrôlent, ils dirigent. Tout ça pour toi...pas libre ma belle, pas plus que moi, tu vois. Alors ils exigent d'une "psychotique" qu'elle soit bien soignée dans un cadre réglementé, avec spécialistes ou larbins comme décor quotidien. Sans tenir compte de tes formes, tes vagues, tes méandres et de notre rencontre. Et on se bagarre pour que tu restes, que tu nous restes aussi...sgluip!.. tu dois aussi faire gaffe à nous parce qu'à force d'être obligé de choisir son camp, on se coltine aussi l'enfermement qui va avec, suspens: tu restes, on t'enlève, tu gagnes... on s'éclate enfin de la tension et de l'émotion emmagasinée durant tous ces jours d'hiver.... Soleil ou plutôt éclaircie.

Enfin revenons à nos chèvres, nous questions en suspens...lieu de vie...permanents, accueillis...activités... Des fois les mots se figent chiants, institutions...parfois ils sont source et le temps se fait l'orchestre.

Du bout de nos gestes et de nos silences, de nos peurs et de nos sourires, on jongle avec la vie et la mort, toujours complices. C'est ensemble que l'on a découvert tout ça, et maintenant on va essayer de séparer nos routes qui s'embouteillent parfois....Ce soir, ta mère est là, tout près pour toi - on se regarde curieusement, avec des yeux nouveaux. Tu vas t'envoler vers le sommeil avec un peu plus d'histoire. La tienne. T'as moins besoin de moi juste ce qu'il faut pour ne pas trop en altérer le goût et le vrai temps. Ciao, je t'embrasse, même que c'est Patrick. La NORIA.

Puis, enfin, onzième et dernière inculpation. Le 31 janvier: Jean Pierre LANEZ qui a séjourné au Coral en 77. après quinze jours de traitement en hôpital psychiatrique. Il est laissé en liberté.

C'est fin janvier que parait LE FEUILLETON DU CORAL, petit cahier ronéotypé de quatre pages. publié chaque semaine par le comité de soutien aux inculpés. Dès le premier février, des poursuites sont engagées contre Jean LAPEYRIE, responsable de cette publication et animateur du CAPJ (Comité d'Action Prison-Justice), pour outrage à magistrat et violation du secret de l'instruction.

Le 10 février, Mme Elisabeth AUERBACHER, avocate de Cl SIGALA, est inculpée pour les mêmes motifs.

Le 23 février, Cl SIGALA, R.AUFFRAND et R.CORTES sont remis en liberté, sous contrôle judiciaire.

On pourrait terminer là ce récit puisque tous les inculpés sont libres. Pourtant, l'histoire du Coral a connu encore quelques sursauts: le 23 février, J LAPEYRIE est écroué pour avoir violé les dispositions de son contrôle judiciaire; le 2 mars, une cinquantaine de militants du CAPJ accompagné de Cl SIGALA, tentent de diffuser de FEUILLETON DU CORAL au Palais de Justice, pour soutenir LAPEYRIE qui est finalement libéré le 3 mars. (5)

- (1) BIBLIOGRAPHIE: Coraleries, ed du CRA, 1977
La peste gagne le grand psy, ed du CRA, 1978
Visiblement, je vous aime, ed du CRA, 1980
Hé!..Mouvances, ed du CRA, 1982
- (2) Cette présentation a été réalisée à partir du livre "Hé!..Mouvances".ed du CRA, 1982 et des questions que j'ai moi même posées à Cl Sigala.
- (3) Voir annexe V
- (4) Voir annexe III
- (5) Un tableau récapitulatif des personnages impliqués dans l'affaire est joint à ce mémoire pour permettre au lecteur de mieux s'y retrouver:
- les noms sont rangés par ordre alphabétique.
 - la mention "inculpé" signifie que la personne a été inculpée "d'attentat à la pudeur sans violence sur mineurs de moins de quinze ans" et "d'excitation de mineurs à la débauche".
 - les (?) indiquent que la nature du lien de la personne avec le Coral n'est pas connue.



Macani

"MACANI est UNE ASSOCIATION de SOUTIEN aux LIEUX DE Vie. Elle s'est constituée à partir du comité de soutien parisien au Coral. L'animatrice qui a dynamisé le mouvement est Françoise MERVILLE, nommée présidente de MACANI. Le secrétariat est tenu par Xavier SCHOCKMEL, du Carbet. Chantal MATHIEU fait aussi partie du bureau, ainsi que Christiane BOURSIN de l'association des parents.

MACANI est un outil "d'esquive", composé de personnes physiques qui s'engagent donc individuellement. Cette association pourra intervenir au cas par cas, sur la demande des LDV, de leurs utilisateurs ou des parents. Elle pourra être un interlocuteur aux institutions et aux pouvoirs publics.

Les statuts et la liste des personnes qui la compose peuvent être demandés à : Xavier SCHOCKMEL, Le Carbet, Le Rotoir 91870 BOISSY LE SEC, tel (6)495.73.39

Il est à signaler que MACANI, comme le CRA, a décidé d'utiliser le journal MISE A PIED comme outil et support d'information. (Extrait du compte rendu de la réunion du CRA à Aymarques, les 1 et 2 septembre 84).

ADRESSES: Françoise MERVILLE, 50 rue de Bourgogne, 93410 Vert Galant
TREMBLAY LES GONNESSES
Chantal MATHIEU, La Séolane du Petit Médoc LDV, 86800 St JULIEN
L'ARS

Ce schéma permettant à toute force au pouvoir dans le sens autoritaire et fasciste du terme d'exister! Et à ce congrès en Italie, cette Italie qui nous avait enthousiasmé à Trieste, nous n'avons retrouvé que du réformisme, du néo institutionnel.

Je dois dire pour ma part, que certains groupes de théâtre (Dirigé) sur le campus, m'a rappelé étrangement le comportementalisme cher aux hôpitaux français, et "ça fait mal"!

En Italie, nous n'avons pas observé plus qu'ailleurs, que les psychiatres voulaient réellement "perdre le Pouvoir", et il est inéluctable, que partant pour le réformisme, il y ait des hôpitaux en Italie qui réouvrent leurs portes plus fort qu'avant. C'est un fait qui ne nous étonne pas.

Nous savons nous, et nous l'avons payé cher, qu'on ne peut rien attendre du Pouvoir en place (Pouvoir secret ou Pouvoir réel). que la seule façon est de créer là et tout de suite autre chose. Nous savons nous, et notre expérience en ce domaine mérite le respect et l'écoute, que le changement de la psychiatrie, qui n'est que caricature du changement de société, passe par un bouleversement intérieur des notions acquises, et je reprends des paroles des Evangiles "q'on ne peut mettre une pièce neuve sur un vêtement usé".

"L'Etree et le "sujet" ne peuvent s'animer dans le contexte de société actuelle, celle ci ne tendant qu'à se reproduire et à se perpétuer jusqu'à sa destruction. Notre tentative, nous le réaffirmons, n'est pas une tentative d'espoir. l'Espoir n'étant qu'une affaire de désespérés, c'est une tentative lucide d'Etre autrement.

il est significatif pour nous qu'on ait tenté, dans l'enceinte du MATTATIO, à la réduire au terme de "petite structure", même si c'est secrètement ou "inconsciemment". C'est signifiant que le Pouvoir est bien présent, au vu de l'incompréhension dont nous avons été protagonistes. On pourrait penser, dans l'Italie actuelle, qu'une page est tournée, quand un parti très important sous tend le Pouvoir.

L'Innovation, qui était un mythe soigneusement entretenu, a cédé le pas au mot changement. D'après les récents événements (réouverture d'hôpitaux, situation de Rome etc...). l'Innovation n'a concerné qu'une minorité incomprise qui a servi de repoussoir à l'Inertie générale, et à la réaction, tout cela permet encore d'éviter le débat de fond qui est la persistance de l'Enfermement même dans des structures soi disant innovantes, mais qui est la continuation sans problème des pratiques ségrégatives, érigées en système.

Nous pensions, nous, lieux de vie, que nous ouvrions une brèche dans ces systèmes qui excluent formellement, en considérant l'Homme quantité négligeable ou irresponsable (malade mental). Nous savons par expérience que le quotidien des réalités d'une société démontre l'énorme difficulté, et la longueur de chemin à parcourir, pour un changement qui s'inscrit dans le vécu. Ceux qui tentent de créer un sentier sont confronté à une bataille sans merci, tout d'abord à l'intérieur d'eux même, mais aussi là où l'on tente de les confiner, dans des ghettos insoutenables à savoir, petites structures, ghettos sexuels etc...). alors que les Institutions sont elles même ces ghettos, avec une impossibilité de se laisser pénétrer.

Tout processus réel de changement tend à défaire les liens, sinon les chaînes, pour libérer les énergies, dénouer et épanouir les êtres. En ce sens, l'aléatoire, le vague, l'Imprévu, sont introduits dans une pratique et une vie où le dirigisme disparaît. Les diverses appellations: thérapie, thérapeutes etc... s'effacent pour laisser la place à la différence. Celle ci débouche, et c'est notre vécu, sur une intégration complète des intervenants au groupe, devient l'affaire de tous et la véritable fonction de Solidarité.

Mais ceci ne peut être fait qu'en prenant les risques de la création et de l'imprévisible. Risque auquel nous nous confrontons tous les jours, risqué qui fait notre énorme faiblesse, risque qui fait que nous ne pouvons plus employer le langage traditionnel et millénaire

Alors nous interrogeons

Les institutions psychiatriques, médico-sociales sont calquées sur les entreprises religieuses, industrielles. Elles figent leurs fonctions et accroissent l'inertie de leur propre système, encore plus quand elles deviennent Réformistes.

En ce sens elles déterminent des résistances énormes à tout ce qui menace leur production, elles esquivent l'imprévisible et l'excluent formellement, elles continuent à morceler dans un spécialisme de plus en plus étendu, et aussi dans un Néo-réformisme de plus en plus vaste (hôpitaux de jour, appartements thérapeutiques, lieux éclatés etc...).

L'INSTITUTION ne trouve pas à l'intérieur de son système CLOS, un AILLEURS... SINON dans l'imaginaire de simulacre de changement.

Devant l'impossibilité que cette Institution-Société change. Nous avons imaginé, rêvé, vécu une voie hors d'elle., Pour sortir de la Répétition d'abord interne de nous même, d'une société, pour nous libérer de l'aliénation et du morcellement historique.

Nous avons concretisé une démarche qui n'est pas nécessairement dans un lieu précis. Pour rester authentiques nous avons du rester dans l'imprévisible et le non établi afin d'élaborer des Pratiques et des Vies qui le soient aussi. Afin que celles ci fassent rhizome, qu'elles se multiplient et que naisse un réel changement.

Cela est NOTRE UTOPIE.

Alain PERRONE - pour le C.R.A

assassinent la spontanéité. La peur de la folie (de la sienne dans celle des autres) castre l'imagination. Et l'imaginaire est la dernière arme ignorée dans le monde du profit. Sans prototype, sans à priori, la fantaisie, les désirs de partage bercent les projets, les vécus des Lieux de Vie.

Thyde ROSELL

« Viens sur le chemin » (Des lieux de vie racontent) - Association L'Eglantine - La Séolane du Petit Médoc - 86800 Sèvres Anxaumont

C'est quoi cette affaire du Coral?

Dix ans d'enseignement, l'envie de bouger, mais de rester dans l'école, envie dictée par la peur du changement, ou simplement le bien-être lié à l'échange avec les enfants, m'ont amené à suivre un stage de spécialisation d'un an, incluant une étude d'un mois en dehors d'une structure classique.

L'envie de profiter de cette année sabbatique pour découvrir d'autres traces, vivre l'aventure, de suivre à petits pas tranquilles « pour un an seulement », des voies ignorées de l'école.

Alors que faire ? Que dire ? Et comment ?

La vie continue, l'actualité apporte un peu de sel : c'est quoi, cette histoire de ballets bleus au Coral ? Sigala connais pas ... mais j'en ai entendu causer. Le C.R.A. ? Ah oui, ils ont tenu des assises l'année dernière à Nîmes, je l'ai lu dans un journal. Coup de fil aux amis : c'est quoi cette affaire du Coral ? Pourquoi ne les libère-t-on pas ? Et puis, c'est quoi un Lieu de Vie ? Tiens, un des amis connaît un Lieu de Vie sur Poitiers. Échange de courrier, coups de téléphone, Chantal m'attend. En route pour la découverte d'un ailleurs.

(...) N'est-ce pas revenir à l'essentiel, à l'acte de vie, à la mort, à l'hiver, au printemps, à l'été et à l'automne que d'enterrer le lapin de Chantal la Blonde sans que les adultes s'en mêlent, fêter la naissance de poussins, apprendre à Chantal à tuer une poule. Aider les brebis à mettre bas. S'accepter soi, à travers l'acceptation du cycle naturel. Prendre du temps pour câliner, se faire câliner. Accepter la peur de l'autre, sa peur de se coucher, se lever, tranquiliser, attendre le calme de la nuit, le sommeil.

Vivre le temps résent sans arrière-pensée, sans marquer au fer rouge un regard, un élan, sous un verbiage thérapeutique. S'épanouir dans le présent, en réapprenant à

aimer la matière pour ses fibres, utiliser les objets, les espaces pour des créations infinies, l'environnement pour la jouissance de la vue, du toucher, du goût. Et dans un deuxième temps, les accommoder au pas tranquille de notre fantaisie, baignée de quotidienneté.

Transitions naturelles : les Lieux offrent des richesses à qui sait les découvrir : tout le travail de la terre, les animaux, des tonnes d'ingéniosité en matière de bricolage, la sculpture, le dessin, écrire des poèmes. Choisir des rideaux, les coudre, trouver la tringle convenable, réhausser la porte du poulailler, avec rien, fabriquer des étagères (la caisse est vide). Gestes simples, vieux comme le monde, que l'on doit réinventer, chercher loin, interdits qu'ils étaient par l'enfermement, la société de consommation.

Tendre la main, aider l'autre : c'est avant tout, le vouloir libre de lui, des autres. Si un responsable de Lieu de Vie se rend indispensable au jeune, cela revient à une situation tout aussi dangereuse que la casse-tête institutionnel ou certains milieux familiaux.

Le Lieu de Vie n'est pas une solution définitive ou adéquate à tous les cas. « Nous ne disons pas (bien que certains l'affirment) que nous sommes la solution des solutions, ou que nous sommes les meilleurs et les plus forts, loin de là notre affirmation. Nous revendiquons notre existence différente, mais non marginale ».

La possibilité d'agir, de vivre avec, permet à certains de modifier les ressorts de leur personnalité déstructurée, de vaincre leur détresse. Le Lieu de Vie n'est pas une panacée psychique. L'analyse faite à un moment donné, soumet le comportement individuel du jeune à un tableau stéréotypé, en le calquant sur un modèle figé. La soumission, l'oppression, empêchent toute translation. Le modèle figé, la décalcomanie

Après le coup de balai...

(...) Devant la force gouvernementale normalisant la nature des lieux de vie, je me suis demandé : que faire ? comment réagir ?

D'ores et déjà, j'élimine personnellement l'inexistence, la destruction. Il n'est pas certain que dans des circonstances précises et différentes de celles-ci, je ne choisirai jamais cette option.

Il va de soi, pour ceux qui m'ont compris, que parmi les deux branches qui restent, c'est l'autonomie que je vise. Alors j'examine si les conditions pour atteindre ce but sont réunies :

Si je refuse de me soumettre aux exigences de l'État, suis-je assez fort pour tenir tête sans que l'État ne m'écrase ?

J'examine alors la combativité qui règne dans nos rangs, et au-delà, au sein de ce pays de 1983.

... Et je me rends compte que nous sommes loin d'être assez nombreux et d'être organisés à tel point que nous soyions capables de résister à la force gouvernementale, et même d'installer notre propre autonomie, par notre pratique. Si je me trompe, je suis tout ouïe pour qu'on me prouve le contraire.

C'est pourquoi, entre autres, je suis repoussé pour le moment, dans la normalisation.

Pour réaliser notre autonomie, il nous faut construire les conditions requises, c'est-à-dire élaborer une force collective, face à la puissance étatique.

Où que je me tourne actuellement, en France, je ne vois guère de mouvements sains et suffisamment massifs, se développant activement dans cette direction.

Pourtant, c'est dans cette direction que je cherche.

A ce propos, je ne suis pas d'accord avec Claude Sigala qui écrit dans « Multiplicités » : *« Soyons clairs : que s'est-il passé ? Je m'étais enraciné dans l'institution, et je me fourvoyais comme des milliers d'entre vous. Pas possible de s'en sortir, pas possible de faire bouger l'arbre d'un poil. »*

Lorsqu'elle me rejetait ou que je me proposais ailleurs, c'était toujours les mêmes phénomènes, les mêmes malades, la même torpeur. L'illusion était dans de nouvelles têtes, de nouveaux masques, des croyances en de possibles bouleversements. Mais ce qui tenait bon, c'était la hiérarchie, le pouvoir, l'enfermement. J'étais un pion dans un jeu fait d'avance et je m'épuisais pour essayer de trouver une sortie là où il n'y avait qu'un labyrinthe.»

Après l'affaire du Coral, qu'est-ce qui tient encore bon, sinon la hiérarchie, le pouvoir, l'enfermement ?

Et Claude, qu'a-t-il été d'autre qu'un pion dans un jeu fait d'avance ?

Sommes-nous donc ailleurs que dans un labyrinthe ?

Dans ou hors l'institution ? La question de fond n'est pas là, pour moi. Certes, je conviens qu'il est préférable de se situer là où l'autonomie est la plus grande, là où les limites autoritaires sont les plus reculées.

La question pour moi, c'est : *Qui agit, et dans quelle direction ? Combien sommes-nous à agir avec détermination ?*

Peu m'importe si c'est dans ou hors l'institution, si ce n'est la réserve que j'ai émise.

Les mots de Claude appellent à quitter l'institution. Pourquoi pas ? Si nombreux nous sommes à construire hors de l'institution, certes nous y parviendrons. Pas par le fait que nous serons « hors ». Mais par le fait que nous serons nombreux, déterminés et organisés.

... Et ceci vaut également même si nous sommes « dedans ». Dans l'institution, si nous sommes nombreux, déterminés et organisés, nous parviendrons autant à prendre en mains notre propre vie au sein d'une organisation collective.

Aujourd'hui, j'ai choisi, dans ce contexte, de maintenir l'existence de cet endroit où s'organise la vie d'enfants, d'adolescents, d'adultes. Décider de me retirer du lieu serait, à mes yeux, faire fi des jeunes qui me côtoient.

Les jeunes, tout comme moi, souhaitent que ce lieu continue à être le leur, le plus possible. Nous ne voulons pas qu'il soit détruit, et faute des conditions pour le sauvegarder intact, nous nous sentons contraints de nous laisser normaliser.

Mais normaliser le moins possible en luttant de toutes nos forces, telles qu'elles sont. Et enclencher un mouvement inverse contre la normalisation dès que possible.

Notre lutte passe par l'effort pour agrandir nos forces et aboutir à une émancipation la plus peine possible. En recherchant la convergence avec les dynamiques de lutte dans les autres secteurs sociaux. C'est difficile, nous le savons.

Parmi les trois cadres juridiques ou administratifs instaurés par la circulaire au sujet des lieux de vie, je refuse le statut d'établissement. Je me plie momentanément (et personnellement, sans engager notre association) au statut d'assistant maternel (en dépit du danger dû à l'existence du lien de subordination, dont il peut être fait usage) et sous quelques conditions :

— Les décisions qui concernent nos vies d'enfants et d'adultes doivent être prises par nous autres, enfants et adultes vivant dans le lieu. Nous acceptons que des personnes extérieures aient connaissance de ce qui se passe dans notre lieu, qu'elles nous communiquent leur point de vue, même contradictoire avec les nôtres (ce qui représente un enrichissement pour nous par la maturation produite dans notre réflexion), mais qu'en dernier lieu nous prenions nous-mêmes les décisions.

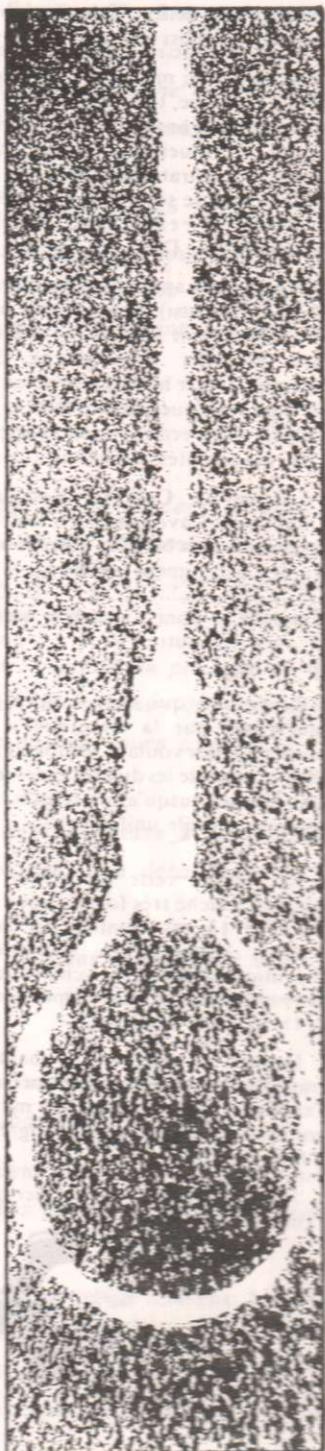
— aucune modification des rapports économiques intérieurs à notre petite organisation collective. Le salaire se situe comme une composante alimentant notre budget collectif, et non pas comme un revenu empochable par une seule personne.

Je serais très heureux de connaître votre point de vue, vos critiques concernant cette prise de position face à la circulaire.

Il serait intéressant pour moi, de recevoir vos suggestions, vos propositions permettant d'avancer d'une manière la plus constructive vers les directions que nous poursuivons.

Gérard COULON.

«Après le coup de balai gouvernemental sur les lieux de vie»
Association «Le refuge» Le Patut Buanes - 40320 GÉAUNE.
Tél.: (58) 58.15.27



Lieux de vie : L'Alternative en question



Envie de faire partager mes réflexions concernant une « Alternative » aujourd'hui qui se veut — pour moi — trait d'union entre la société telle qu'elle est en 84, et celle que nous espérons, libertaire : de multiples communes, micro-structures d'associations libres, fédérées ou non, font alors éclater de par leurs pouvoirs multiples et leurs richesses diverses, tout pouvoir centralisateur, quel qu'il soit.

L'Alternative me semble être cette tangente parfois ambiguë, toujours riche et à risques, où des tentatives anti-autoritaires essaient dès à présent d'évoluer en luttant théoriquement depuis leurs pratiques, pour un changement fondamental de société, à partir de nos réalités internes et externes. Donc, de nos contradictions. D'où nos erreurs, échecs aussi.

Depuis trois ans, existe *La Noria*, lieu de vie (et de mort aussi), lieu d'envies plutôt où sont réunis librement adultes, adolescents, enfants, dont certains proviennent d'institutions classiques, voire hôpitaux psychiatriques. Trois ans durant lesquels ont été tentées des pratiques d'autogestion économique et sociale (rentrées d'argent, activités, décisions à prendre...)

Fédérés au Collectif Réseau Alternative (CRA) nous y avons apporté notre dynamique, nos questions et bien sûr notre soutien au Coral, lieu de vie durement touché par la répression du fait de l'originalité (trop ?) transparente de la démarche et donc du danger qu'il représentait avec les autres lieux pour toutes les institutions.

Répression qui s'est ensuite généralisée et concrétisée par la circulaire « Dufoix » de janvier 83, qui voulant récupérer ces espaces de liberté, tente de les digérer en les institutionnalisant (statuts jusqu'alors refusés, délégation de pouvoir, morale uniforme).

En Ariège, cette répression nous a bien entendu touché très fort puisque depuis un an, Annabel 13 ans, confiée par la DDASS de Nantes, risque d'être rapatriée en Loire Atlantique (Hôpital psychiatrique ?), ceci sur des pressions, plaintes, rapports mensongers de la DDASS de l'Ariège.

Depuis un an, on se bagarre avec les travailleurs sociaux, partie prenante de notre expérience, les copains (ines) militant (e)s pour continuer à fonctionner, malgré notre «statut d'hors la loi»...

Jusqu'à quand ? le dernier ultimatum est ramené au 1er mai...



Connaissant maintenant le jeu du pouvoir qui dans un premier temps observe et tolère, puis récupère ou écrase toute expérience qualifiée d'originale, j'ai eu envie de réfléchir aussi le « Pourquoi ? » de nos faiblesses, limites et échecs.

Les lieux de vie ont souvent été mythifiés par les gens qui les ont ardemment soutenus : pôles d'attraction d'aspirations enfouies ou de projections. Masquant, refoulant ce qui dérange ses rêves, bouscule ses convictions et fait, somme toute, de l'Alternative, au lieu d'une amorce intéressante de changement réel, une fin en soi à vocation avant-gardiste.

Mon expérience du CRA m'a appris la difficulté de la pratique, la gestion au sein du collectif (échanges, assemblables généraux) et les différences, les antagonismes surtout des participants de ce collectif (et plus généralement de tous ceux qui se placent en marge des institutions).

Beaucoup accueillent avec pour seule envie d'être « peinarde » voire « planqués » économiquement et socialement (même si le contact avec la « folie de l'autre » bouscule, il peut y avoir très vite sclérose, enfermement).

Pas question alors ni d'objectifs immédiats Alternative à l'enfermement — ni futurs — révolution sociale, donc émancipation de l'individu, être social. D'où des attitudes également dites de « recherche » que je qualifierai de mystique, c'est à dire de sublimation du « moi » dépossédé de son contexte social ; comportement anesthésié qui conduit à un élitisme de bas étage (pléonasme), tendance « Nietzsche-Prisonic ».

Du style « On est complètement libre de nos mouvements, l'oppression est seulement dans nos têtes et ceux qui en sont les victimes l'ont bien cherché, Na ! »... refoulement inconscient ou carapace de la bonne conscience plus communément appelée instinct de conservation. Cette pseudo « auto-détermination » appelle néanmoins, de par une nouvelle échelle des valeurs (cycle religieux... infernal !), à se référer à des maîtres — fussent-ils alternatifs.

Les maîtres : ils existent, je les ai rencontrés :

Demarche inverse, à l'origine, il y a ceux qui ont ressenti la nécessité de faire connaître leurs luttes pratiques et qui tombent bien souvent dans les pièges du pouvoir : leurs démarches sont récupérées car vécues par eux comme reconnaissance exacerbée, sollicitée, élue de soi. Devenus spécialistes du « sujet » (donc considérés comme objets par le Pouvoir qui observe avec arrières pensées), ces personnes passent davantage de temps à théoriser la pratique des autres, donc à la déformer puisque vivant en décalage avec ces réalités (le lieu de vie) qu'il ne côtoient plus qu'occasionnellement (entre deux conférences, deux livres et malheureusement... des séjours en taule). En effet, devenus symboles avant-gardistes d'une lutte, d'une alternative, ils ramassent aussi les éclats tranchants du miroir du pouvoir et souffrent aussi du manque de soutien réel dépassant l'affectif, le soutien politique, conséquence d'une délégation de pouvoir pas suffisamment révoquée par tous.



Un lieu de vie est une occasion intéressante d'exister et de savoir aussi se (le) remettre en question. Pouvoir accueillir en fonction de sa disponibilité, de ses possibilités. D'arrêter aussi c'est à dire de ne pas continuer pour durer, au risque de s'institutionnaliser.

La sclérose n'est pas uniquement due aux lois : l'institutionnalisation, la banalisation de notre vie, de notre présent et le changement d'un lieu de vie en un lieu de remords proviennent également de notre incapacité confortable à desobéir aux schémas dominants. Il est nécessaire de poser dès maintenant les bases de notre solidarité basée sur un désir de changement global de société. Et puis vivre enfin aussi ailleurs que dans les livres et les programmes...

Patrick LECLERC. *La Noria*.

Pour soutenir et contacter *La Noria*
Lieu de vie *La Noria*
Illartein
09800 Castillon

L'affaire du Coral



MARIE - CHARLOTTE GIRAUD

MEMOIRE DE D.U.T
I.U.T. B
UNIVERSITE DE BORDEAUX II
CARRIERES DE L'INFORMATION
1983-1984

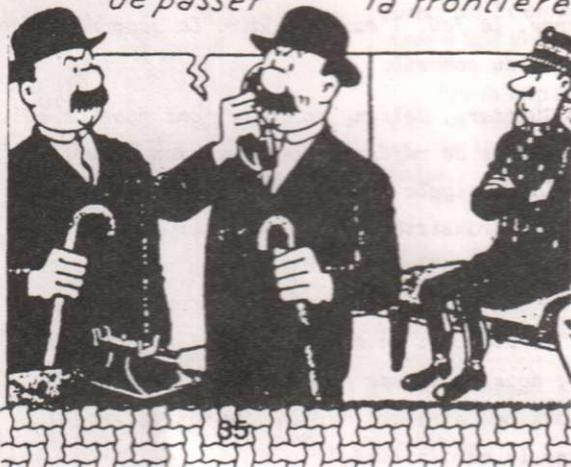
INTRODUCTION

En octobre 82 éclate l'affaire dite "du Coral": les permanents d'un "lieu de vie" du Gard sont inculpés "d'attentat à la pudeur sans violence sur mineurs de moins de quinze ans" et "d'excitation de mineurs à la débauche". des enfants sont les victimes d'un réseau pédophilique, d'un trafic de photos pornographiques... bref, une sordide histoire de ballets bleus.

Dans de nombreux journaux, l'affaire "fait la UNE", alimente de nombreux articles pendant plus d'un mois, ressurgit par intermittence, pour expirer en février 83, à la libération des derniers inculpés. Une affaire comme tant d'autres qui disparaît aussi vite qu'elle a éclaté, sans que l'opinion sache réellement les suites qui y sont données.

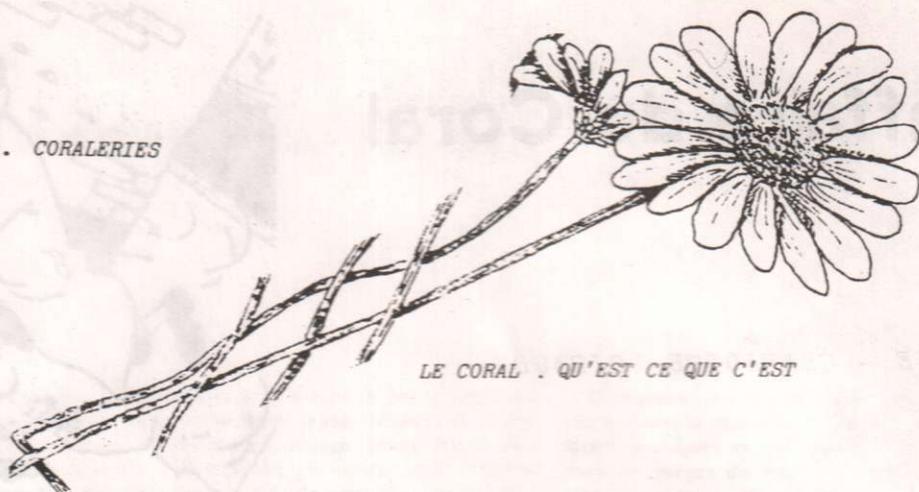
J'ai eu envie de savoir, pour une fois, ce qu'étaient devenus ces acteurs si vite disparus de la grande scène des médias, et de comprendre aussi un peu mieux les tenants et les aboutissants de cette histoire, qui m'avait paru confuse à l'époque. Confuse et complexe. On trouve en effet dans cette affaire :

Pas précisément, mais c'est grâce à ces précisions que nous avons données, l'appréhender au moment où il de passer la frontière



- * un dénonciateur décrit par tous comme mythomane peu sûr de lui, d'un niveau intellectuel inférieur à la moyenne, qui est sans doute manipulé...et qui se rétracte quinze jours après les premières inculpations.
- * un dossier d'instruction dont on n'arrive jamais à savoir au juste ce qu'il contient, ceci malgré tous les détails qu'en donnent les journalistes.
- * l'implication de personnalités haut placées auxquelles les allusions sont nombreuses mais dont les noms sont pratiquement tus.
- * l'implication d'intellectuels connus sur la place parisienne et dont les noms sont, par contre, abondamment cités.
- * une association de parents qui soutient envers et contre tout le Coral et ses permanents, malgré les accusations nombreuses dont ils sont l'objet.

Le but de ce mémoire est tout d'abord de montrer comment l'affaire a été traitée par les journaux ou, tout au moins, par certains d'entre eux, et de trouver quelques explications à leur attitude, d'essayer ensuite d'éclairer d'un jour nouveau les zones d'ombres de ce dossier touffu, sans pourtant prétendre répondre à tous les points d'interrogation.



LE CORAL . QU'EST CE QUE C'EST

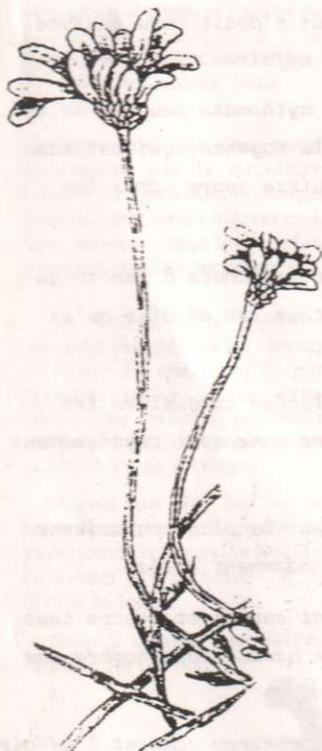
Le Coral, c'est une maison au milieu des vignes, entre Montpellier et Nîmes. Une maison comme les autres, avec son jardin, ses poules, son cochon. Et des enfants. La plupart ont été étiquetés: autistes, psychotiques, épileptiques, ou tout simplement délinquants. Ils ont été placés au Coral soit par leurs parents, soit par un juge pour enfants, ou encore sur les conseils d'un institut médico-pédagogique. Par ceux qui considèrent qu'un tel lieu est préférable à toute autre structure classique pour les aider.

Cette communauté adultes-enfants a été créée en 1976 par des éducateurs qui ont quitté les institutions dans lesquelles ils travaillaient. L'un d'entre eux, Claude Sigala, a constaté que les enfants qu'il surveillait étaient des enfants déstructurés, auxquels l'hôpital n'offrait qu'une vie morcelée: "Ils me posaient toujours les mêmes questions: Avec qui on mange ce soir? Quand est ce que tu reviens? Chaque jour ils voyaient une quinzaine de personnes sans pouvoir les connaître." Pour les créateurs de ce lieu, ce qui est important c'est de "vivre avec", de "partager le quotidien et d'accepter la différence telle qu'elle est". Il faut "accueillir les jeunes hors de toute spécialisation, de tout enfermement et de toute thérapie traditionnelle, que ce soit la chimiothérapie, l'analyse ou autre."

Il s'agit de faire retrouver à ces enfants le plaisir de vivre, la tendresse, l'espace vital, la rapport avec la nature joue un rôle très important dans cette redécouverte du monde extérieur. Au jardin, près de la mare, sur la plage de l'Espigette, les enfants rencontrent la terre, le feu, l'eau et l'air. La journée s'écoule au rythme des repas, de l'école, du jeu et du sommeil.

Des théoriciens comme Guattari, Deligny ou Cooper ont joué un rôle dans la création du Coral; ils ont été des points de référence pour ses fondateurs. Le théoricien sur lequel s'appuie le plus Claude Sigala en ce moment c'est Winnicott parce que dit-il, "il est à la base de l'objet transitionnel: le mouchoir que l'on traîne partout, le drap, la poupée, le sein...". Or "le Coral est un peu un objet transitionnel entre l'enfermement familial et la réalité sociale". Le fondateur du Coral insiste beaucoup sur cet aspect des lieux "de vie", qui ne sont pas des lieux "à vie". "Il doit y avoir la possibilité de partir; nous ne sommes pas des îlots fermés en dehors de la réalité sociale. Nous ne voulons pas être des marginaux, mais c'est la société qui fait tout pour nous laisser dans la marginalité."

C'est aussi pour éviter cette marginalité que d'autres lieux se sont créés dans le sud est, en partie sous l'impulsion du Coral. Ils se sont regroupés en 1977 au sein du Collectif Réseau Alternative à la Psychiatrie, qui a pour objet de "mettre à la disposition des individus et des groupes s'occupant d'alternative à la psychiatrie, un organisme rendant des services tels que réception des demandes de prise



en charge; connexion des individus et des groupe entre eux; mise à la disposition de ses locaux, ses matériels, ses forces de travail etc. dans le but d'aider à réaliser leur tâche." En 1978, le CRAP devient le CRA tout court parce que " si alternatifs on est, nous nous apercevons que ce n'est pas seulement à la psychiatrie."

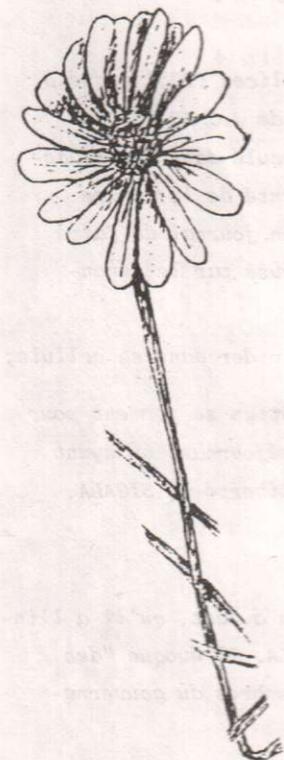
De quoi vivent donc ces lieux, puisque ce ne sont pas des institutions officielles ?

L'apport le plus important vient des sommes versées par des centres "classiques" pour l'accueil d'un de leurs pensionnaires par un de ces lieux. Un institut médico pédagogique par exemple, reçoit de la Direction Départementale de l'Action sanitaire et Sociale (DDASS) entre 200 et 800f par jour pour chaque handicapé dont il a la charge. Quand il décide de placer un de ses enfants dans un lieu de vie, il verse en échange "un prix de journée" qui varie entre 80 et 100f, et conserve la différence. Une autre source de financement vient de la contribution de parents qui ont placé leurs enfants eux même. Ils versent environ 1000 à 2000f par mois; mais ils représentent une minorité.

Cependant les lieux vivent aussi par eux même: grace au jardin où ils font pousser les légumes; aux animaux qu'ils élèvent; à l'atelier de menuiserie; à l'édition aussi qui publie et diffuse pour le CRA certains livres destinés à faire connaître sa démarche (1). Les sommes ainsi perçues ne servent pas à payer des salaires mais elles sont intégralement redistribuées dans la communauté.

Aujourd'hui, au Coral, Claude et Marie SIGALA vivent avec six enfants et un couple qui s'appête à ouvrir un magasin à Lunel, à quelques kilomètres. Ce magasin financé par le Coral sera en quelque sorte une de ses "annexes"; certains enfants pourront y aller travailler.

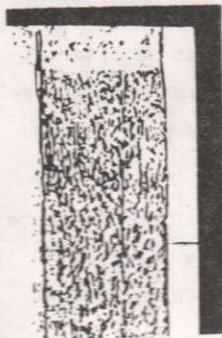
Bien qu'à sa sortie de prison, le 23 février 83, Claude Sigala ait été soumis à un contrôle judiciaire sévère: interdiction de quitter la région parisienne, de rencontrer des enfants ayant séjourné au Coral, de rencontrer ses co inculpés, d'exercer une activité susceptible de le mettre en relation avec des mineurs, il est retourné vivre à Aimargues sans que personne ne s'y oppose. "Je peux m'occuper des enfants, je continue à vivre comme je l'entends, je suis même allé à Belgrade le mois dernier. Ils me fichent complètement la paix".(2)



LE FILM DE L'AFFAIRE DU CORAL

Tout commence le 12 octobre 82 par une perquisition dans les locaux de la revue POSSIBLE, revue qui s'intéresse au droit des enfants en général, et à leur droit à la sexualité en particulier (3). Sont saisis: la maquette du numéro en cours, une importante documentation, du courrier, le fichier des abonnés, et quelques centaines de photos dont certaines sont qualifiées de licencieuses. Six personnes, dont le propriétaire roger AUFFRAND, sont interpellées et gardées à vue de six à quarante huit heures.

Le 13, quatre membres de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme (BSP), ainsi que sept inspecteurs du SRPJ de Montpellier pénètrent au Coral sur commission rogatoire du juge SALZMAN. Après avoir fouillé, les policiers interpellent Claude SIGALA, fondateur du Coral, Alain CHIAPELLO, psychiatre, et Jean Noël BARDY permanent du centre. Ils sont inculpés et transférés à Paris le 16, incarcérés le 18. Ils sont poursuivis pour "attentat à la pudeur sans violence sur mineurs de moins de quinze ans" et "excitation de mineurs à la débauche".



On parle alors de réseau pédophile, de trafic de photos pornographiques, bref, de ballets bleus. On parle aussi d'un certain Jean Claude KRIEF qui serait à l'origine de toute l'affaire par ses dénonciations.

Le 18 encore, trois nouvelles inculpations sont prononcées sous le même chef contre René SCHERER, professeur de philosophie à Paris, auteur entre autres de L'EMILE PERVERTI (4); Willy MARCEAU, sans profession; et Gérard DURAND, professeur de musique. Les deux premiers sont laissés en liberté alors que le troisième est incarcéré le 19.

Le 20, l'écrivain et journaliste Gabriel MATZNEFF, est entendu plusieurs heures.

Le même jour, Jean Claude KRIEFF, le dénonciateur, est lui-même incarcéré pour violation des dispositions du contrôle judiciaire qui lui avait été notifié en juillet 82 à la suite d'une affaire d'escroquerie et de falsification de chèques.

D'autre part, l'Inspection Générale des Polices (IGS) enquête pour déterminer le ou les auteurs du faux procès verbal d'audition de J.C KRIEFF qui met en cause un ministre en exercice et René SCHERER. Ce faux a circulé dans les rédactions de plusieurs journaux parisiens auxquels J.Cl KRIEFF avait tenté de le vendre dès les premières arrestations. Ce document aurait pu permettre à un journal de faire de nombreuses révélations sur les différentes personnes mises en cause par le dénonciateur.

J.Cl KRIEFF tente plusieurs fois de se suicider dans sa cellule;

A partir du 26 octobre, des comités de soutien se forment pour défendre Cl SIGALA et ses co inculpés. Tous les parents d'enfants séjournant ou ayant séjourné au Coral y participent. Les avocats demandent la mise en liberté de SIGALA, BARDY et CHIAPELLO, ainsi que l'inculpation de J.Cl KRIEFF.

Le 28 octobre, Alain CHIAPELLO est libéré.

J.Cl KRIEFF annonce, dans une lettre à son avocat, qu'il a l'intention de se rétracter à l'occasion d'une confrontation avec SIGALA. Il évoque "des pressions et des machinations politiques pour renverser certains membres du gouvernement" qui seraient "à la base de l'affaire".

Le 3 novembre, J.Cl KRIEFF est inculpé de faux en écriture privée et usage. Ceci pour le faux procès verbal d'audition qu'il a fait circuler dans les rédactions. Il a reconnu avoir dérobé dans un service de police un imprimé vierge et avoir établi ce procès verbal lui-même.

Le 12 novembre, Roger AUFRAND, déjà gardé à vue le 12 octobre, et Philippe ROBERT, ancien pensionnaire du Coral, sont à leur tour inculpés pour les mêmes motifs. Le premier est incarcéré, le deuxième laissé en liberté.

Le 18, c'est Roger CORTES, éducateur, qui est à son tour inculpé. Il est écroué le 23.

Ce même jour, Gabriel MATZNEFF charge son avocat de citer directement devant le tribunal correctionnel J.Cl KRIEFF pour "dénonciation calomnieuse". Entre temps, les avocats de SIGALA et BARDY avaient demandé le désaisissement du juge SALZMAN.

Puis l'affaire se tasse jusqu'au 13 janvier 83, jour où Marie SIGALA, l'épouse de Cl SIGALA, est à son tour inculpée, mais laissée en liberté. Ceci sur les déclarations d'un enfant de six ans et demi qui a vécu au Coral pendant deux ans.

Les 17 et 19 janvier, Gérard DURAND et Jean Noël BARDY sont libérés.

Puis, enfin, onzième et dernière inculpation. le 31 janvier: Jean Pierre LANEZ qui a séjourné au Coral en 77, après quinze jours de traitement en hôpital psychiatrique. Il est laissé en liberté.

C'est fin janvier que parait LE FEUILLETON DU CORAL, petit cahier ronéotypé de quatre pages, publié chaque semaine par le comité de soutien aux inculpés. Dès le premier février, des poursuites sont engagées contre Jean LAPEYRIE, responsable de cette publication et animateur du CAPJ (Comité d'Action Prison-Justice), pour outrage à magistrat et violation du secret de l'instruction.

Le 10 février, Mme Elisabeth AUERBACHER, avocate de Cl SIGALA, est inculpée pour les mêmes motifs.

Le 23 février, Cl SIGALA, R. AUFFRAND et R. CORTES sont remis en liberté, sous contrôle judiciaire.

On pourrait terminer là ce récit puisque tous les inculpés sont libres. Pourtant, l'histoire du Coral a connu encore quelques sursauts: le 23 février, J LAPEYRIE est écroué pour avoir violé les dispositions de son contrôle judiciaire; le 2 mars, une cinquantaine de militants du CAPJ accompagné de Cl SIGALA, tentent de diffuser de FEUILLETON DU CORAL au Palais de Justice, pour soutenir LAPEYRIE qui est finalement libéré le 3 mars. (5)

- (1) BIBLIOGRAPHIE: Coraleries, ed du CRA, 1977
La peste gagne le grand psy, ed du CRA, 1978
Visiblement, je vous aime, ed du CRA, 1980
Hé!..Mouvances, ed du CRA, 1982
- (2) Cette présentation a été réalisée à partir du livre "Hé!..Mouvances", ed du CRA, 1982 et des questions que j'ai moi-même posées à Cl Sigala.
- (3) Voir annexe V
- (4) Voir annexe III
- (5) Un tableau récapitulatif des personnages impliqués dans l'affaire est joint à ce mémoire pour permettre au lecteur de mieux s'y retrouver:
- les noms sont rangés par ordre alphabétique.
- la mention "inculpé" signifie que la personne a été inculpée "d'attentat à la pudeur sans violence sur mineurs de moins de quinze ans" et "d'excitation de mineurs à la débauche".
- les (?) indiquent que la nature du lien de la personne avec le Coral n'est pas connue.

Macani

"MACANI est UNE ASSOCIATION de SOUTIEN aux LIEUX DE VIE. Elle s'est constituée à partir du comité de soutien parisien au Coral. L'animatrice qui a dynamisé le mouvement est Françoise MERVILLE, nommée présidente de MACANI. Le secrétariat est tenu par Xavier SCHOCKMEL, du Carbet. Chantal MATHIEU fait aussi partie du bureau, ainsi que Christiane BOURSIN de l'association des parents.

MACANI est un outil "d'esquive", composé de personnes physiques qui s'engagent donc individuellement. Cette association pourra intervenir au cas par cas, sur la demande des LDV, de leurs utilisateurs ou des parents. Elle pourra être un interlocuteur aux institutions et aux pouvoirs publics.

Les statuts et la liste des personnes qui la compose peuvent être demandés à : Xavier SCHOCKMEL, Le Carbet, Le Rotoir 91870 BOISSY LE SEC, tel (6)495.73.39

Il est à signaler que MACANI, comme le CRA, a décidé d'utiliser le journal MISE A PIED comme outil et support d'information (Extrait du compte rendu de la réunion du CRA à Ainarsgues, les 1 et 2 septembre 84).

ADRESSES: Françoise MERVILLE, 50 rue de Bourgogne, 93410 Vert Galant
PREMBLAY LES GONESSES
Chantal MATHIEU, La Séalane du Petit Médoc LDV, 86800 ST JULIEN
L'ARS

I	PERSONNAGES IMPLIQUES	I	DISPOSITIONS JUDICIAIRES	I	PROFESSION RELATION AVEC LE CORAL	I
---	--------------------------	---	-----------------------------	---	--------------------------------------	---

AUFFRAND Roger	gardé à vue le 12 octobre inculpé le 12 novembre incarcéré libéré le 23 février	directeur de la revue POSSIBLE Cl Sigala a souvent écrit dans cette revue à propos du Coral
BARDY Jean Noël	inculpé le 16 octobre incarcéré libéré le 19 janvier	permanent du Coral a reconnu avoir eu des rela- tions sexuelles avec un mineur de plus de quinze ans vivant au Coral
CHIAPELLO Alain	inculpé le 16 octobre incarcéré libéré le 28 octobre	psychiatre travaille avec le Coral
CORTES Roger	inculpé le 18 novembre incarcéré libéré le 23 février	éducateur (?)
DURAND Gérard	inculpé le 18 octobre incarcéré libéré le 17 janvier	professeur de musique (?)
KRIEFF Jean Claude	incarcéré le 20 octobre pour violation de son contrôle judiciaire inculpé de faux en écriture privé et usage (procès verbal) libéré le ?	sans profession démontre du "réseau pédo- philique" a séjourné quelque temps au Coral
LANEZ Jean Pierre	inculpé le 31 janvier laissé en liberté	sans profession a séjourné au Coral en 77 accusé du meurtre d'un enfant au Coral
LANG Jack		ministre de la culture (?)
LAPEYRIE Jean	inculpé le 1 février pour outrage à magistrat et violation du secret de l'instruction incarcéré le 25 février libéré le 3 mars	avocat, animateur du CAPJ. responsable de la publication du FEUILLETON DU CORAL
MARCEAU Willy	inculpé le 18 octobre laissé en liberté	sans profession (?)
MATZNEFF Gabriel	entendu plusieurs heures	écrivain, journaliste (chronique au MONDE) a souvent parlé de ses aventures avec les mineurs dans ses romans
ROBERT Philippe	inculpé le 12 novembre laissé en liberté	ancien pensionnaire du Coral
ROSENCZWEIG J. Pierre		conseiller technique au Secréta- riat d'Etat à la famille, très engagé dans la défense des lieux de vie
SCHERER René	inculpé le 18 octobre laissé en liberté	professeur de philosophie intéressé par l'expérience du Coral. auteur, entre autres de L'EMILE PERVERTI
SIGALA Claude	inculpé le 16 octobre incarcéré libéré le 23 février	fondateur du Coral
SIGALA Marie	inculpée le 13 janvier laissée en liberté	fondatrice du Coral épouse de Claude

il y a de quoi devenir fou

PARTOUT EN FRANCE

DEPUIS LONGTEMPS DÉJÀ : DES LIEUX DE VIE DES LIEUX D'ACCUEIL

Le mouvement des Lieux de Vie (désignant des réalités d'ailleurs fort différentes) est apparu en France aux lendemains de la 11e guerre mondiale, lorsque des gens comme DELIGNY ont ouvert des lieux d'accueil pour délinquants et autres exclus parmi lesquels des enfants autistes, « ces gamins là » ! Maud MANNONI, fondatrice de l'École expérimentale de Bonneuil a précisément décrit cette « école » comme étant « un lieu pour vivre ». Une association intitulée ASEPSI a aujourd'hui pour but l'étude et la promotion de ces « structures intermédiaires », en marge des institutions...

Dans les années 1960 d'autres expériences virent le jour, non pas en marge (ni même contre) mais résolument en dehors des institutions. Au confluent de l'antipsychiatrie, du mouvement communautaire et de la recherche de solutions alternatives s'ouvraient, dans le Sud de la France, de nombreux Lieux de Vie se réclamant des « communautés thérapeutiques » créées en Angleterre par Ronald LAING et David COOPER, puis de la fermeture de l'hôpital psychiatrique de Trieste par Franco BASAGLIA. Pour en finir avec l'enfer de l'enfermement, des personnes décidèrent de VIVRE, en petits groupes, AVEC des accueillis aux problèmes plus ou moins graves.

En 1977, certains de ces Lieux de Vie donnèrent naissance au Collectif Réseau Alternatif à la Psychiatrie (C.R.A.P.). Abandonnant par la suite sa référence explicite à la psychiatrie, le CRAP devint le CRA, et regroupe aujourd'hui une trentaine de lieux de vie, dont un de notre région.

Le 23 janvier 1981, une première circulaire, sur la politique d'aide sociale à l'enfance, reconnaissait l'existence et l'intérêt des Lieux de Vie, sans les doter d'une organisation appropriée, mais sans exclure les conventions au cas par cas avec les D.D.A.S.S. ou d'autres organismes.

En octobre 1982, après de nombreux contacts avec un conseiller de l'Élysée et le Secrétaire d'État à la Famille, ce dernier s'appretait à signer une nouvelle circulaire très favorable à « ces lieux d'accueil innovants », « correspondant à un besoin » et constituant de surcroît « un pôle d'incitation à l'évolution pour les institutions classiques ». C'est à ce moment « qu'éclata l'affaire du Coral », avec titre à la une dans France-soir : Claude SIGALA et plusieurs de ses proches accusés d'avoir organisé « un réseau de pédophilie » et écroués. Depuis ils ont été remis en liberté. Et « l'affaire » marque le pas. Mais le mal était fait et la suspicion jetée sur le Coral, le CRA et l'ensemble des Lieux de Vie.

Le 27 janvier 1983, Madame Georgina DUFOIX adressait aux D.D.A.S. une circulaire concernant « le placement d'enfants en structures d'accueil non traditionnelles ». Très en retrait par rapport au texte attendu, cette circulaire impose des solutions qui étaient pourtant critiquées par un document de travail, en date du 28 mai 1982, commun aux Secrétariats d'État chargés de la famille, des personnes âgées et des immigrés. Elle impose notamment aux Lieux de vie de se mouler dans l'un des trois cadres juridiques suivants : statut d'assistance maternelle (loi du 17 mai 1977), statut d'établissement ou d'annexe à un établissement (loi du 30 juin 1975), statut de tiers digne de confiance désigné par le juge des enfants (art. 375-3 du Code Civil).

(Extrait d'une plaquette intitulée « VIENS SUR LE CHEMIN — Dans la Vienne, des lieux de vie racontent » disponible à l'Association l'Églantine, la Séolane du Petit Médoc, 86800 SEVRES-ANXAUMONT)

EXTRAIT de la lettre en date du 18 septembre 1984 de la Direction
Des Affaires Sanitaires Et Sociales - Service Unifié de L'Enfance - Nimes
à " Monsieur Sigala. "Le Coral". 30470 AIMARGUES

Je vous précise donc que chaque fois qu'une demande
d'information sur le CORAL arrive à mon service, ma réponse est invariablement
la suivante :

Le Lieu de Vie "Le CORAL" avec lequel nous avons travaillé dans le passé en considérant Madame SIGALA comme Assistante Maternelle, a souhaité ne pas solliciter cet agrément mais a préféré être considéré comme tiers digne de confiance et travailler au cas par cas avec chaque organisme ou service placeur. Actuellement donc aucun agrément " Assistante Maternelle " n'a été délivré .

Par ailleurs et bien que le travail effectué par l'équipe du CORAL auprès de plusieurs situations d'enfants de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales du GARD se soit soldé par des résultats très positifs dans l'évolution de la plupart d'entr'eux , compte tenu de l'instance judiciaire ouverte à l'encontre de Monsieur SIGALA, il a été décidé de suspendre toute nouvelle possibilité de placement tant que ne sera pas porté à notre connaissance, l'issue de cette affaire.

Ceci bien sûr n'engage que la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales du GARD qui n'a aucune objection à formuler sur les placements qu'effectueraient d'autres D.A.S.S. restant entendu que le suivi des enfants placés conformément à la réglementation en vigueur devra être effectué par le service placeur et non par l'Aide Sociale à l'Enfance du GARD agissant dans le cadre d'une mesure de surveillance administrative.

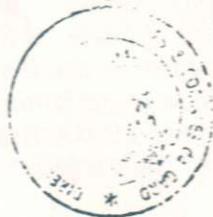
Les dernières inspections effectuées n'ont rien relevé d'anormal et les jeunes qu'y étaient placés ont paru être heureux et épanouis.

Je ne pense pas qu'il y ait là quoi que ce soit d'erroné ou de malveillant à votre égard dans ma position.

Afin qu'il n'y ait pas de malentendu possible avec les autres D.A.S.S. à l'avenir, je me propose de mettre à la signature de Monsieur ABEIL pour ses collègues des autres Directions des Affaires Sanitaires et Sociales, une note reprenant mot pour mot ce que je vous écris dessus.

Veillez agréer, Monsieur SIGALA, l'expression de mes salutations distinguées.

Le DIRECTEUR des AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES,



Pour le Directeur des Affaires
Sanitaires et Sociales,
Inspecteur Principal
Chef du Service de l'Enfance,

J. MENJOLET

" LIEUX DE VIE - INFO "

supplément n°1 à MISE A PIED n°29

ISSN 0153-8349

Prix : 15f

Imprimerie SACCO Toulouse

Directeur : E.Larroque

MISE A PIED B.P 2038

31018 Toulouse Cedex

vous enlevant chaussures et vêtements d'une drôle de façon !... , puis un autre jour on vous trouve tous-jours quelque chose, les chevilles gonflées d'être debout et de se nourrir sans régime (sel) deviennent hélas une "phlébite", alors piqûres, prises de sang plusieurs fois par jour en plus, c'est aberrant ce que j'ai pu souffrir, alors !

Mais avec le n° 26 du statut juridique du secteur : eh bien ! ils prennent légalement le pouvoir de vous "expédier" et de votre domicile encore, c'est véridique, en venant chez vous et en agissant par le voisinage aussi...et comme la bonté et l'intelligence ou plutôt la droiture ne sont pas souvent à l'ordre du jour dans de pareils cas, on ne trouve guère de personnes compréhensives ou pouvant vous défendre sur place, même si l'on se sent dans son bon droit et chez soi, puisque j'ai acheté mon studio actuel et pourtant voyez-vous ce n'est pas "propriété ou même personne humaine privée à respecter..." il faut le savoir, comment faire intervenir

directement quelqu'un ou éviter ces événements provoqués lorsque c'est organisé d'avance...et que vous voyez arriver des malabars d'infirmiers ou conducteurs d'ambulances ou taxis "spéciaux" à votre porte : alors je pense pas de "scandale" pas "d'embrouille" de "bagarres" pour n'avoir rien à se reprocher dans les dossiers (ce qui n'est pas sûr) de toutes façons jusqu'au dernier envoi. Rien à se reprocher envers les autres, que chacun reste chez soi c'est privé comme vous le rappelez... Mais en plus, bousculade pour vous embarquer à plusieurs par les épaules, les bras , en poussant de tous côtés et si par curiosité vous tendez les mains pour remarquer les portes fermées de l'intérieur du véhicule, alors ceux-ci qui vous gardent comme une bête curieuse se jettent sur vous, vos mains, vos bras saignent, vos épaules, votre corps vous fait mal avant même de passer les portes de ces vilains hôpitaux qu'il faut connaître pour avoir peur de toutes ces horreurs et injustices !... ce n'est pas très humain à expliquer à vivre sur le moment...

Alors, comment trouver un bon numéro de téléphone, un organisme sûr, qui pourrait vous défendre aussitôt et qui empêcherait ces envois précipités comme si c'était la révolution vraiment : dites-le, conseillez...., j'aurais voulu qu'on en discute à GIA mais il n'y a guère de personnes sûres et de coordination à ce sujet hélas si important à parler entre nous...

Cependant, par ailleurs, je trouve qu'il faut savoir être discret car c'est tellement mal compris par les gens qui n'ont pas souffert ou vu de leurs propres yeux ces enfermements assez longtemps ! Alors quoi faire, quelles décisions prendre lorsque ce conflit est à proximité, c'est déjà l'enfer voulu, provoqué sans doute pour beaucoup (fichage, informatique, police, DAAS, sécurité sociale avec les 100%, etc...) que vous savez mais il faut l'étudier sérieusement de toutes façons.

Il est compréhensible que beaucoup que j'ai voulu revoir après, avaient changé d'adresse ensuite en sortant. Quelle autre solution à trouver encore en cette fin de 20ème siècle ? C'est abominable d'en revenir si diminuée moralement et physiquement !

Pour le GIA, je suis allée voir une personne "nègresse" que son mari avait fait interner 2 fois, elle était en permission avec ses 2 enfants chez elle un week-end lorsque j'arrivais. Elle ne voulait pas y retourner, ce qu'elle a fait d'ailleurs, mais nous n'avons pas d'autres nouvelles à ce jour. Je crois, il serait bon de décider entre nous, comment bien agir en connaissance de cause ensemble pour être dans le bon droit à savoir s'entraider, ce que nous manquons à mon avis... Cette personne paraissait raisonnable, il était tard, mais j'aurais voulu trouver quelque solution plausible, en règle avec les lois et les devoirs à respecter, ce que j'ai déjà du mal à savoir exactement dans la vie après ces "envois", que conseillez-vous ?

J'ai quelquefois l'occasion de connaître beaucoup de personnes même influentes, mais ce ne sont pas des choses, des événements à discuter ouvertement sans bien connaître les idées, les gens qui nous écouteront éventuellement !

Et puis je voudrais, j'aimerais faire beaucoup plus, même pour moi, mais je reste épuisée, souffrant sans toute la volonté requise à mon gré, pour agir en conséquence et comme j'arrive à la retraite, je tiens surtout à me relaxer davantage sans trop de soucis !... Et pourtant, comme il y en a qui aime bien en créer de toutes pièces...

C'est une bonne idée toutes ces indications d'adresses, mais je vais encore vous indiquer celle-ci à vous renseigner : il y a eu un colloque "enfermements et alternatives" du 22 au 26 mai 84 à PARIS, organisé avec la participation de F.DOLTO, M. FOUCLAULT, J.F. REVERZI, Renseignements ANDES, rue du Puits de l'Ermite, n° 15 - PARIS - 5ème Tél. 535 25 36, si cela peut rendre service.

Je m'intéresse aussi à l'Europe et j'aimerais que l'on agisse dans les formes d'Amnisty International mais surtout pour supprimer les mauvaises lois et hôpitaux ou cliniques PSY.

Hélène FICHET

La plupart

des

dessins

de

ces pages

sont

de

L'ECCHYMOSE

B.P 164

14015 CAEN

CEDEX



18 sept. 84

Non aux outils de la fin du monde !

Révolutions nouvelles sur les effets d'un conflit nucléaire sur notre planète

Des scientifiques viennent de révéler qu'un conflit entre les deux superpuissances aboutirait, en cas d'usage de l'arme atomique, à une ère glaciaire qui s'étendrait à l'ensemble de la terre dans les mois suivants. c'est à dire à la mort de l'humanité ! Cette conclusion est l'aboutissement de travaux menés depuis 1982 par des chercheurs américains, allemands, britanniques, soviétiques. L'étude avait été lancée par l'astrophysicien Carl SAGAN, directeur du laboratoire d'études des planètes de l'université CORNELL de NEW YORK, de concert avec des chercheurs de la NASA.

Leur premier rapport était intitulé :

" Conséquences atmosphériques d'une guerre nucléaire ". Un congrès se tint à Washington, fin 1983, avec 700 participants, et treize communications dont celles de deux soviétiques qui avaient vérifié les calculs des américains avec les ordinateurs du Centre de Calcul de l'Université de Moscou. Un comité "ad hoc" a été alors formé par l'académie des sciences des Etats Unis d'Amérique. D'autre part l'académie des sciences de l'URSS a saisi l'ONU qui a demandé au Conseil international des unions scientifiques (CIUS) de faire le point.

Ainsi le débat est engagé...sauf hélas en France. au moins jusqu'à ces derniers jours où les journaux "Le Monde" et "L'Humanité" ont rendu compte des faits ci dessus grace à de nombreux écrits de provenance américaine qu'un maître de recherche français au CNRS, Jean Pierre PETIT, avait vainement tenté jusqu'ici de faire passer dans la presse française. Il vient, comme nous l'avons dit, d'être plus heureux puisqu'il a pu écrire un article dans la revue "La Recherche" d'avril 84 sous le titre "The Year after" (l'année d'après).

Afin de toucher le grand public français ce chercheur publie en ce moment une série d'articles dans le journal "L'Humanité", bien qu'il ne soit pas communiste. Il faudrait une brochure entière pour résumer les révélations de J.P.Petit. Son premier article

(14 septembre) se terminait ainsi: " ...Si une attaque nucléaire dépassait le millier de mégatonnes, c'est tout l'équilibre de l'écosystème planétaire qui pourrait être remis en question, sans doute de manière irrémédiable. Nous avons entre les mains les outils de la fin du monde, c'est clair !"

Or, en ne comptant que l'énergie nucléaire cumulée des "deux grands" nous arrivons à une puissance destructrice d'environ 7.500 mégatonnes, représentant l'équivalent de plus de 400.000 bombes de la puissance d'Hiroshima !

Avant de signaler les effets décrits par les chercheurs, il est nécessaire de répondre à ceux qui opposent, pour diminuer la menace, que les puissances mises en cause n'utiliseraient éventuellement qu'une "puissance nucléaire réduite", n'atteignant pas le niveau de milliers de mégatonnes. En fait la notion d'attaque surprise est dépassée dans la mesure où "alerte" et "riposte" immédiate sont maintenant confiées à des ordinateurs. De la même façon l'interception de bombe en vol (ou de lancement par sous marin) serait automatiquement suivi par de nouveaux tirs.

Carl SAGAN retenant un "scénario moyen" estimait que l'échange de 35% des fusées stratégiques possédées par les deux partenaires essentiels, USA et URSS, ferait un milliard de victimes dans l'hémisphère nord pour l'immédiat, cependant que succomberaient, dans les jours suivants, autant de personnes irradiées, brûlées, ou ensevelies. Le sort des habitants de l'hémisphère sud ne serait pas, par la suite, meilleur, même si un certain temps devait s'écouler, après les explosions. C'est ici qu'intervient la démonstration des chercheurs qui indiquent la montée vers le ciel de milliers de "champignons", entraînant avec eux un milliard de tonnes de poussière et des colonnes de fumée toxique. Un énorme "aérosol" atteindrait la stratosphère au delà de 12.000 mètres. En haut l'air se raréfie cependant; les nuages atomiques sont chauffés en haute altitude cependant qu'au ras du sol la température baisse fortement; alors résidus chimiques et radioactifs finissent par tomber sur toute la planète.

Essentiellement les chercheurs signalent à notre attention que la planète serait plongée en plein hiver nucléaire, dans la pénombre et même l'obscurité. Ainsi disparaîtraient les ressources de l'agriculture et de l'élevage. Il est probable également que la petite couche d'ozone qui nous protège des rayons ultraviolets pourrait être détruite en grande partie et, le "beau temps" revenant, la terre serait mise à mal par les ultraviolets.

Des officiers généraux nient le danger mais ils ne sont pas des astrophysiciens ! Les professionnels de la santé ont dit, eux aussi, assez crument ce qu'ils pensaient d'un conflit nucléaire. Il est heureux que les scientifiques aient enfin trouvé le moyen d'appeler l'attention du public et mis fin à une coupable désinformation. Au demeurant ils en profitent aussi pour dénoncer, après l'usage du phosphore et du napalm, la recherche d'autres moyens de tuer massivement, utilisant diverses sources d'énergie comme le LASER, producteur de rayons X et pompé par une mini bombe A. Navettes, satellites pourraient être utilisées comme plateforme de tir !

Que la prochaine "semaine de l'ONU", fin octobre, connaisse, avec votre concours, dans notre pays, la condamnation de tels crimes en préparation.

Louis Capitaine

Allo Docteur !!

Le samedi 17 mars 1984, a été fondée à Paris l'association française (loi du 1^{er} juillet 1901): **Professionnels de la santé pour la prévention des guerres nucléaires, biologiques et chimiques.**

Cette association s'est constituée en liaison avec l'Internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (I.P.P.N.W.), 225, Longwood Avenue, Boston, MA 02115, U.S.A., fondée en 1980. Ce mouvement regroupe plus de 60.000 médecins de l'Ouest, de l'Est et du Sud, dans quarante-six pays, et il prépare son 4^e congrès mondial (3-8 juin 1984 à Helsinki). Des confrères britanniques, belges et suisses s'étaient déplacés, jugeant très important que des professionnels français ne soient plus absents de l'effort de prévention développé par l'I.P.P.N.W.

Le but de cette association est de prévenir les destructions massives dues à des émissions nucléaires, chimiques et/ou biologiques. L'Association contribue à recueillir, développer, diffuser auprès des professionnels de la santé, civils ou militaires, des autorités politiques et de la

population en général des informations fondées scientifiquement quant aux risques inhérents à ces émissions pour la santé physique et mentale des individus, de leur descendance, et pour les structures de la société. L'Association s'appuiera sur tous les travaux scientifiques accumulés par l'I.P.P.N.W.

La dénomination même de l'Association montre deux préoccupations: d'abord l'ouverture à toutes les différentes catégories de professionnels de la santé; ensuite un appel à tous les concours dans un domaine vital où les Etats ne doivent pas être laissés seuls maîtres de l'information.

Cette association est fondée indépendamment d'ingérence des Etats, des partis politiques ou des mouvements pacifistes, et indépendamment aussi d'options religieuses ou philosophiques.

Son secrétariat est assuré provisoirement par les Drs Abraham Béhar, Michel Haag et Jacques-Paul Richard, 96, rue de la Fuie, 72000 Le Mans, tél. (43) 84-11-30 (siège social), ou tél. à Paris 783-29-84.



LISTE

des

PERIODIQUES

avec

lesquels

nous

faisons

un

ECHANGE

de

PRESSE

- I ANTIVIVISECTION . c/o J.Duranton de Magny. 84100 Uchaux
- AVIS DE RECHERCHE . BP 53. 75861 Paris Cedex 18
- BANKALEMENT VOTRE . 36 rue des Haies . 75020 Paris
- C.A.P.J . 15 allées Anne de Beaujeu . 75019 Paris
- C.P.C.A . BP 21 . 94190 Villeneuve St Georges
- C.R.I.C.O . BP 32 . 76001 Rouen Cedex
- DIS ECO . BP 8 . 94201 Ivry Cedex
- EMANCIPATIONS . BP 181 . 64105 Bayonne Cedex
- HOMMES ET LIBERTES . 1 rue des Carmélites . 76000 Rouen
- HOMOPHONIES . 1 rue Keller . 75011 Paris
- IDEES POUR TOUS . Quatre Chemins . Boisset . 30140 Anduze
- LE COURRIER . CNT 33 rue des Vignoles 75020 Paris
- LE FRONDEUR . BP 105 . 94402 Vitry Cedex
- L'IMPATIENT . 9 rue Saulnier . 75009 Paris
- MASS MEDIA . 34 rue Jules Amilhau . 31100 Toulouse
- Editions PAYOT . 106 Bd St Germain . 75006 Paris
- POSSIBLE . A.I.E . 14 rue Véron . 75018 Paris
- PRATIQUES . BP 8 . 92220 Bagneux
- PREVENTION-SPECIALISEE-INFORMATION . c/o C.N.L. BP 1 . 27240 Damville
- QUARTIERS LIBRES . 3 rue Clavel . Paris 19
- RESEAU INFO SANTE . 61 rue Pauly . 33130 Bègles
- SYNDICAT DE LA PSYCHOLOGIE CLINIQUE (bulletin) . 14 rue de Nanteuil . Paris 15
- TERRITOIRE A PRENDRE . c/o CREER . boutique de gestion . 17 rue Valentin . 31400 Toulouse

Cette liste n'est pas limitative et nous sommes DESIREUX D'ECHANGER avec un maximum de périodiques et de groupes de la sphère sociale.médicale et psy.

Reflexions et Arguments sur la Psychiatrie

L'article ci après a fait l'objet d'une censure au sein du Conseil d'Administration de l'UNAFAM et du milieu psy du centre hospitalier d'ALLONNES (Sarthe). Au niveau du journal "Contact" organe d'expression du "Starter Club" club créé à titre expérimental par l'UNAFAM et sous l'égide des Pouvoirs Publics sa publication a été refusée.

C'est pourquoi je demande à MISE A PIED DE LA FAIRE PARAÎTRE dans ses lignes afin que le droit à la libre expression soit respecté.

Pierre Beaugé

" Ces reflexions sur la psychiatrie m'ont été inspirées par 7 ou 8 séjours plus ou moins longs en psychiatrie entre 1972 et 1982. Soit dix ans de souffrance dix ans d'incertitude quant à mon avenir dix ans de combat à l'intérieur d'une institution qu'on appelait Asile qu'on appelle maintenant Centre Spécialisé (les mots ont de ces pudeurs!)

A quoi vise l'institution psychiatrique sinon à marginaliser toute une frange gênante de la société. à profiter d'un moment de détresse pour faire fonctionner un prix de journée.

Quel est le savoir des psychiatres. Je dis qu'il est faible. Leur jargon cache beaucoup d'ignorance car le savoir le seul en la matière est celui de l'individu concerné par un mal dont il détient seul la clef. Tout le reste est littérature abus de pouvoir et relève d'un discours vide de sens.

La psychiatrie une science médicale ? Tout au plus un art que ne devrait exercer qu'un individu profondément humain objectif au fait de tous les problèmes sexuels affectifs professionnels éthiques métaphysiques qui se posent souvent sous forme d'agression dans notre monde moderne.

Ce n'est pas en chargeant un malade de médicaments neuroleptiques ou autres qu'on le sortira d'affaire. Ce faisant on ne fait qu'occulter ses problèmes sous un masque de torpeur le rendant incapable d'avoir une vie active de se prendre en charge.

La médication n'est à l'heure actuelle qu'un pis-aller. Tous les psychiatres le savent ou alors ils se dupent eux mêmes. Aucun ne le dit. Ce qui fait bien l'affaire des laboratoires qui eux ne cessent de s'enrichir.

Aucun psychiatre n'a l'honnêteté de dire qu'il n'y a pas une seule technique dans l'état actuel de la science qui promette une réussite totale pour un individu donné.

Si ces traitements ne sont pas eux mêmes sans danger (connait on à long terme les conséquences des neuroleptiques ?) que dire des cures d'insuline des électrochocs. Les accidents quelquefois mortels les handicaps durables qui en résultent ne se comptent plus.

Les psychiatres "mandarins" imbus de leur pouvoir pseudo scientifique vendent de l'espoir à bon marché. Ils se font les complices de l'ordre social et en profitent. pourquoi cracheraient-ils dans la soupe psychiatrique ? Peut on leur demander de se saborder en préconisant la fermeture des hopitaux ?

Certains ont le courage privilégient le dialogue se remettent eux mêmes en cause posent la question de l'utilité de leur profession Combien sont ils dans ce cas ? Personnellement je n'en connais aucun qui m'ait tenu ce discours.

Et les soignants que font ils dans cette galère à part distribuer les "bonbons" la bouffe agiter leur trousseau de clefs enfermer mépriser ceinturer dénoncer rendre compte au "gourou" bref jouer les matons.

Le personnel a le choix: soit se soumettre à l'autorité toute puissante de l'Administration et du psychiatre soit entrer en conflit permanent et ouvert avec eux; choisir un autre métier ou accepter le rapport de force avec tous les ennuis que cela suppose. J'en connais qui ont choisi cette solution courageuse et qui font partie d'organismes de lutte contre l'enfermement et la ségrégation psychiatrique.

Honnêtement je ne pense pas devoir aux psychiatres et aux infirmiers de m'être sorti d'affaire. Je pense ne le devoir qu'à mon cheminement personnel. Mais cette même honnêteté veut que je dise combien j'ai apprécié l'aide et le dévouement de quelques uns et de quelques unes au sein de l'institution "honteuse" et de ses dérivés: par exemple le C.A.T.

Le C.A.T. autre ghetto pour malades mentaux dits "stabilisés" était une nouvelle impasse. On n'y favorisait aucunement l'autonomie. la prise en charge par soi même. la formation professionnelle le débouché sur le monde extérieur étaient inexistantes.

Je ne dois d'avoir progressé qu'au contact de mes compagnons d'infortune et d'infirmiers plus ou moins en rupture. Je ne dois d'avoir franchi cette étape qu'à ma révolte contre un autoritarisme patronal bétifiant des travaux non moins aliénants. des brimades indignes d'une telle structure se réclamant de l'UNAFAM.

La leçon à tirer c'est que l'institution psychiatrique que ce soit à travers les associations les hopitaux les CAT et autres milieux protégés. ne cherche qu'à se perpétuer. A cet égard la COTOREP par son inertie son incapacité à trouver des solutions est le symbole parfait du frein à la réinsertion professionnelle des malades mentaux. L'amorce d'une psychanalyse m'a beaucoup aidé; cela dit je ne voudrais pas présenter mon cas comme une réussite car je considère que rien n'est joué.

La folie désigne l'ensemble des troubles de la personnalité révélateurs de l'oppression généralisée (morale sociale religieuse) subie par l'individu depuis l'enfance. En effet la famille l'école s'attachent au moyen d'une éducation autoritaire et répressive à inculquer à l'enfant des normes de comportement. Ce qui passe souvent par une répression de la sexualité source de bon nombre de névroses. cette éducation a pour but l'intériorisation d'une norme répondant aux besoins d'un certain ordre social.

en l'occurrence le respect du pouvoir de la hiérarchie des valeurs morales religieuses ou laïques. Bref de tout ce qui est habitude soumission. de tout ce qui est figé.

Pierre Beaugé

courrier Lecteurs

" Monsieur. Etant un ancien psychiatisé, je vous écris pour vous demander votre journal. je m'adresse donc à vous.
Après un séjour de six mois dans un HP de la région de marseille (Hopital spé ciali sé de Volvert), je suis toujours en traitement. mais en soins externes. On m'administre une piqure de PIPORTIL L4 depuis février 1983.
Et je ne peux pas empêcher qu'on me la fasse.
je m'adresse donc à vous pour vous demander comment je dois faire.
En vous remerciant..."

R.É

" Mon cher ami, J'en suis désolé mais je pense que je ne pourrais rien faire pour aider X...Moi je lui ai parlé longuement de moi et de mon passé de "psychiatisé". lui ne me dit rien.
le mieux serait que tu reprennes contact avec lui et que tu lui demandes....."

J.G.P

" monsieur. Veuillez SVP m'envoyer un spécimen de "Mise à Pied". En effet ayant porté plainte contre un médecin inconscient qui est la cause directe certaine de l'ablation totale d'un rein. je me vois taré de "psychopathe" par une "psy". qui elle. de par son comportement, et aux dires ~~de~~ personnel de personnes sensées est vraiment malade
Ne croyant pas que ces droles de gens essentiellement motivés par leur tiroir caisse fassent force de loi. veuillez SVP me donner tout renseignement afin de me défendre. Avec tous mes remerciements...."

G.B

" Camarade Etienne, Bien reçu MISE A PIED qui m'a fortement intéressé. Ancien psychiatisé en 1970 par abus des autorités locales de la ville de Roanne alors que je militais syndicalement.
Je suis fort sensible à toutes les injustices commises dans les goulags médicaux. Ne possédant pas de chéquier tu me fourniras.....
Z te lire prochainement.reçois camarade Etienne. mes amitiés "

J.P

" à MISE A PIED,
Il est surement trop tard pour vous souhaiter la "bonne année" mais je vous dis bon courage et bonne route....

H.C

" Monsieur.
c'est dans le petit livre "Visiblement je vous aime " de Mr Sigala que j'ai trouvé votre adresse. Aussi je prends la liberté de vous écrire. J'ai 27 ans. j'aime les enfants et je suis seul.
Je ne conbnaiss persobne qui ai les même goûts que moi. Je suis un peu démoralisé, et. je crois peut être, culpabilisé. Voulez vous m'aider ? m'aider à me déculpabiliser . m'aider à vivre réellement et non plus faire semblant !
Voulez vous m'écrire. Je vous remercie. Sincèrement

L.F

" Cher Monsieur.
B.V m'a donné votre adresse.
Actuellement je suis au chômage à Marseille. Je vous écris afin de savoir si vous pourriez me donner quelques renseignements concernant les lieux "Alternative". Surtout j'aimerais correspondre avec vous et si possible vous joindre.
J'espère que ma demande ne vous gênera pas.....

H.H

" Vas y , continue et bon courage. "

C.A

" Je vous remercie du dernier envoi de MAP.....
Je souhaiterais éditer mes mémoires..."

J.C



courrier Lecteurs

" Si vous êtes atteints de paranoïa permanente, faites vous soigner. Ne transmettez pas votre maladie. Merci pour les autres.

Voyez la découverte à Necker Hopital et ne soyez pas "acheveurs", "destructeurs" de malades mentaux, comme si cette maladie Réelle était honteuse. Pas plus que le Cancer, maladie d'origine Psy - soma.

Heureusement (1) pour l'instant en attendant mieux puisque les vieux travailleurs trouvent là un asile gratuit en attendant que de soi disant M.L s'occupent d'eux. "Quand vous serez bien vieux" dans un système capitaliste vous aurez compris que trouver un asile gratuit c'est Mieux que Rien." (2)

(2) Ces réflexions suite au tract du GIA Paris: "Danger:Dossiers Psy.." paru dans le n°27 de MAP.

(1) Suite au chiffre des admissions en HP en France

H.L.G

" Bonjour. J'ai bien reçu MISE A PIED et je serais intéressé par certains dossiersCi joint un chèque de...en soutien. M et Mme B. à qui vous aviez donné mon adresse nous ont rendu visite. Nous avons parlé des LDV. mais nous n'avons pas trouvé de LDV dans le Nord pouvant convenir à leur fils....Notre fils vient d'avoir 16 ans. Il est toujours au Coral. Il va venir passer juillet et août en famille. Je vais le chercher en Auvergne dimanche prochain à l'occasion d'une rencontre parents accueillants de LDV. Amicales salutations."

J.B

" Bonjour. J'ai trouvé très utile ce numéro 27 de MAP de par toutes les petites informations qu'il contenait. J'espère bientôt pouvoir transmettre à MAP un texte rédigé par la section CFDT dont je fais partie; texte dénonçant la conception de l'accueil des handicapés dans l'établissement où je travaille (C.A.T). Amitiés

M.G

" Cher Etienne. Merci pour le dernier MISE A PIED.... Bref...faute de temps...mais le coeur y était quand même; tout ceci n'entravera pas, j'espère, nos bonnes relations. A bientôt de te revoir et bonne santé. Pour le CEREL. Joan Claudi "

" à Etienne Larroque. Merci de m'avoir fait parvenir le n°26 de votre journal....Je vous souhaite de continuer la lutte que vous avez entreprise contre les abus de la psychiatrie...."

D.

" Etienne. Merci pour la copie de la lettre envoyée à Y.G. Si cela t'es toujours possible je t'envoie afin de le faire paraître...une critique d'un livre...qui n'a pas eu tout l'écho qu'il mérite. Il est trop en marge du système de profit propre à la médecine. Bien amicalement "

J.L de la H

" Bonjour Etienne. MISE A PIED est sur ma table depuis longtemps, enfoui sous d'autres journaux, petit signal qui me rappelle qu'il y a bien longtemps que je ne t'ai pas donné signe de vie...Quel travail ce n°26! Il doit être drolement précieux pour les travailleurs de secteur...."

M.L

" Mr le Directeur. J'ai bien reçu le n°27 de votre "MISE A PIED". Il nous livre à la méditation et nous invite à connaître différents sujets qui paraissent aussi intéressants les uns que les autres.

Je serais très heureux que vous acceptiez avec la Ligue Française contre la Vivisection et contre les Expérimentations sur les Animaux un échange de presse et je vous remercie à l'avance de votre décision.

Je vous prie de croire que votre texte sur la scolarité est parfaitement bien conçu et exprimé. merci également d'avoir parlé de l'anti-vivisection et de citer notre article sur l'expérimentation des animaux et des hommes.Agréé monsieur...."

J.Duranton de Magny



Rapport RALITE

" UNE VOIE FRANCAISE POUR UNE PSYCHIATRIE SANS ASILES "

C'est le titre du rapport établi par le professeur DEMAY pour le ministre de la santé, Jack RALITE, en juillet 82.

Il se divise en 7 parties: préambule (I) des principes d'une éthique (II), des principes d'une conception législative (III), des principes de l'organisation et de la gestion (IV), des principes concernant le personnel (V), des principes concernant les institutions (VI), des principes de l'action de formation et d'incitation à l'ensemble de ces mutations (VII).

I. PREAMBULE

" La psychiatrie a un domaine propre: la souffrance psychique (l'écoute de l'énonciation de la mise en échec par le sujet ou le corps social de la norme imaginaire). De ce fait elle se trouve également et sans cesse confrontée aux phénomènes d'ordre politique, économique ou social qui interfèrent dans la vie psychique. Si la psychiatrie peut en porter témoignage, il n'est ni dans sa vocation, ni dans ses moyens de prétendre résoudre ces ordres de faits."

La "voie française", c'est dans le domaine pratique diversifier et faire muter l'action sur le terrain des équipes soignantes, dans le domaine législatif établir un texte contemporain et inédit, culturellement changer les mentalités "à l'endroit du fait psychiatrique".

Pour ce faire quatre notions qui s'imposent:

- restituer une dimension humaine dans tous les lieux thérapeutiques en insistant sur sa condition petites unités et équipes
- mobilité, souplesse et dynamisme assurant innovation féconde.
- responsabilité de chacun, "soignant ou soigné", donc démocratie et liberté
- rapport à l'autre, pathologique certes, mais essentiel au lien social.

II. POUR UNE ETHIQUE DE LA PSYCHIATRIE

"Liberté et solidarité, libre choix et libre accès pour tous aux meilleurs soins, disparitions des ségrégations, déperissement des asiles psychiatriques", cela s'applique "aux personnes souffrant de troubles psychiques et affectifs et présentant des conduites pathologiques".

"Le responsabilité essentielle...des professionnels du champ de la psychiatrie est d'accueillir, d'écouter, de soigner les personnes souffrant de troubles et psychiques et d'impliquer l'environnement social".

Il faut donc "une information de la communauté sociale", "la collaboration et le contrôle gestionnaire des usagers et des représentants de la population...Cela permet un contre pouvoir aux instances de tutelle et au pouvoir psychiatrique...Les désordres de la conduite posent en effet d'emblée la question des libertés, libertés à l'intérieur du groupe social et liberté individuelle..."

Cette démarche, cette connaissance "permet de refuser... que ces personnes...soient enfermées dans une désignation aliénante de "fous" "forcenés", "aliénés", "déséquilibrés", "arriérés", "handicapés"...sur un mode de défense social ségréatif habituel...Historiquement...les besoins de la société entrent en contradiction avec le respect de la personne humaine".

Pour les soignants de la psychiatrie "double contradiction entre les besoins de la personne souffrante et les exigences de l'ordre social...d'où il ressort qu'ils doivent avoir une position claire d'indépendance vis à vis des pouvoirs publics et de l'opinion..." Aucune personne ne peut être réduite à un étiquetage.

"Toutes mesures ségrégatives, fussent elles issues d'une intention d'assistance doivent être perpétuellement dénoncées et combattues" quitte à accorder à ces personnes des mesures inégalitaires (en leur faveur) puisque le but de l'équipe soignante est de les faire "accéder au maximum d'autonomie de pensée de choix et d'action."

Sept points sont maintenant soulignés dans l'ordre :

- tout trouble mental est évolutif et donc n'est pas irréversible
- la désaliénation passe par un minimum d'autonomie économique.
- les soignants doivent limiter au minimum le stade de la dépendance.
- accompagnement et défense de leurs patients.
- ce service doit être décloisonné et donc collectif.

- la répression politique est inacceptable. et il faut s'abstraire des valeurs dominantes.
- la prévention ne peut être normative. la guérison normalisatrice. et l'assistance étiquetage et invalidation.

III DES PRINCIPES D'UNE CONCEPTION LEGISLATIVE

"Son exercice (de la psychiatrie) s'oppose à l'existence de toute loi ségrégative et d'exception".

Il convient donc de modifier fondamentalement:

l'article 64 du code pénal.

la loi du 30 juin 1838.

la loi du 30 juin 1975.

1. L'article 64 du code pénal " Le non lieu. annulation de l'acte ne peut que renvoyer à une mort psychique"

La procédure ne peut donc être que "suspendue" par "défaut" pour les tiers. et reprise pour le "sujet" quand une "commission ad hoc" aura jugé sa responsabilité suffisante. la présence de tout témoin. du médecin traitant et de l'équipe soignante s'imposent.

2. La loi du 30 juin 1838 Son abolition suppose défini l'ensemble de l'action psychiatrique extra hospitalière

puisque justement cette loi concerne le rôle fondamental de l'HP avec le système de placement. de recours et de contrôle auquel il donne lieu.

Il suppose notamment que le secteur psy et l'ensemble de ses structures aient un statut légal et financier.

Cependant "l'indication d'imposer un soin avec privation ou limitation de liberté est essentiellement un acte de responsabilité médicale qui doit appartenir au médecin qui prend la décision et qui l'exécute".

Cette décision impose l'obligation d'en référer sans délai... au procureur de la République. Pour ce faire. on se fonde sur "l'impossibilité. l'incapacité ou le refus de donner un consentement". "sur la gravité du péril actuel ou potentiel.. pour les tiers ou les personnes concernées". l'explication étant "claire" et "descriptive".

"Les autorités judiciaires prendront toutes mesures adéquates de contrôle pour motiver la décision qu'elles devront prendre". "L'absence de déclaration sera sanctionnée pénalement"

il convient en même temps de supprimer de la loi de 1975 "le placement social" concernant les "handicapés mentaux". ce dernier risquant de se substituer à celui de 1838

- 3 La loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées

C'est certes une utile loi de solidarité. mais elle marque à tort ce qui n'existait pas en psychiatrie le marquage des personnes pour "handicap mental".

Elle va à l'encontre du travail vers l'autonomie des personnes. alors qu'elles doivent pouvoir bénéficier des soins (médecine) et de la solidarité de tous (assistance) mais sans rien figer

Les aides prévues doivent pouvoir être revendiquées par les sujets au nom du droit des personnes pour faire face à des besoins mais non pour stigmatiser ou chroniciser un "handicap"

Droit aux soins et aux ressources déclenché pour un temps indéterminé par prescription médicale. et donc contrôlable par l'organisme payeur

(ressources insertion professionnelle. formation. école intégrée...)

Suppression des Education Spéciale et des M.A.S

IV. PRINCIPES DE L'ORGANISATION DE LA GESTION ET DU FINANCEMENT

Arriver à supprimer les lieux d'aliénation. donner aux secteur psy les moyens d'actualisation et de démocratie. y associer les structures semi publiques et privées.

Conditions: nouveaux cadres juridiques en dehors de la puissance des HP.

unification et globalisation des financements.

et donc: définir l'unité et la collectivité réelle du secteur. en y associant un ensemble de lieux différenciés.

1. Cadre juridique nouveau le secteur devient soit établissement public autonome. soit établissement annexe d'un éta-

blissement départemental avec autonomie de gestion. soit unité fonctionnelle d'un groupe d'établissements

Ceci entraîne la disparition de l'établissement public qu'est l'HP. il ne peut plus être que la juxtaposition d'antennes hospitalières gérées par les établissements sectoriels.

2. Les organes de gestion Etablissement de secteur (ou pluri secteur)

ayant une antenne hospitalière en CHS ou en

HG. et convention avec toutes autres structures déjà désignées.

Conseil de secteur composé de l'ensemble des personnes et pouvoirs intéressés. donc très large. Conseil d'administration tripartite (administratifs/élus/personnels). Directeur et attaché administratif de secteur (administration propre). Tutelle de la DDASS.

complété par: 1 comité technique paritaire des personnels
1 collège de confrontation et de recherche départemental.
1 instance départementale de concertation.

3. Modes de financement Financement unique de l'activité psychiatrique donc système global de prise en charge des dépenses (soins prévention suite).

présentation des dépenses par nature et par fonction.
crédits ramenés à leur lieu réel d'utilisation.
budget construit à partir des activités des structures concernées.
et suivi par genre d'activités.

Fin du prix de journée et paiement plutôt au nombre de personnes traitées.
paiement soit au 12^{me} du budget prévisionnel soit en unité de base de prise en charge par personne

Financement assuré par une caisse pivot de la S.S qui récupère ensuite sur Etat détaillé des malades traités. leur origine et leur situation.

4. Conséquences Unification des statuts des personnels.
possibilité de favoriser l'innovation et les besoins inégalitaires des équipes.
souplesse de fonctionnement par association de secteurs voisins. dépassement de l'asile sans licenciement. mais avec reformation promotion et reconversion possibles.

V. PRINCIPES CONCERNANT LE PERSONNEL Nous passons largement sur ce chapitre qui prévoit en gros qu'aucun des acteurs ne perde d'argent sur les mutations demandées.

VI. PRINCIPES CONCERNANT LES INSTITUTIONS 1. Abolir l'asile (!)

Ce chapitre sous le sous titre "le dépassement de l'asile". reprend l'ensemble des arguments précédents et en ajoute d'autres ponctuels et concernant surtout les problèmes du personnel. pour :
ne pas lier le changement à la modification de la loi de 1838. "l'immense majorité des malades mentaux sont désormais hospitalisés en service libre. mais ils restent essentiellement asilés".

prôner un dépérissement programmé de l'asile "car c'est dans ce lieu qui est toujours le théâtre essentiel de la folie que le pourrissement programmé nous pose le plus de problèmes". Il insiste aussi sur l'envahissement et la lourdeur administrative sur l'isolement dramatique des équipes soignées sur la hiérarchie paralysante. sur la pénurie hospitalière inadmissible sur "des services alourdis où beaucoup de malades sont devanés des chroniques et où les thérapeutiques occupationnelles ont atteint leurs limites".

"L'anonymat l'isolement entretiennent bien souvent une violence quotidienne parfois extériorisée. le plus souvent larvée qui institue des relations parfois insoutenables entre ces hommes et ces femmes condamnés à leur réciproque isolement et à leur commune ségrégation".

2. Des options pour avancer Après une liste de réflexions importantes concernant les avantages très divers à offrir à toutes les catégories de personnels précisément décrites.

il note rapidement en faveur des malades :
démolition des murs d'enceinte.
pratiques à supprimer et dons accès libre des malades à toutes les structures extra pavillonnaires.
ouverture de l'hôpital sur l'extérieur par mise à disposition de ses locaux à des activités différentes.
le respect de la CHARTE DES INTERNES devrait régler le problème de l'information sur les traitements et les expérimentations.
la gestion des biens par des personnes extérieures à l'hôpital et situées dans la communauté et devant devenir une aide à l'éducation individualisée et à l'autonomie personnelle.
ouverture des pavillons fermés.
suppression du pécule et révision de la législation du travail thérapeutique.

Une remarque au passage: "Ainsi l'hôpital psy. né de la loi de 1838 est devenu lieu et caution de l'aliénation et du rejet. a perdu son rôle moteur de la recherche à l'inverse de l'hôpital général. recueillant et entreposant échec. misère et isolement. bien loin d'être un facteur de réduction des inégalités. il en consacre les ravages. Il est devenu ce "point déclive". selon l'expression de H.EY. où une société peu humaine déverse ce qui l'encombre et la dérange".

3. Les autres

Rappelant qu'il existe en nombre important d'autres structures de soins psy (service psy des HG. secteur à implantation préalable. foyers de post cure hopitaux de jour et de nuit ..) il y ajoute la réflexion de J.P.FISCHER: "On y observe (dans les structures ci dessus) au bout de quelques années les mêmes phénomènes de comportement que dans les HP. mais on refuse de mettre en cause ces structures qui au bout de quelques années ne s'effondrent plus à rien. car elles n'assurent plus aucune production sociale réelle"

4. La désinstitutionnalisation

Rejetant les voies anglaise américaine et italienne. il prône une évolution souple suivant chacun des secteurs concernés
Il donne des repères: pas de prix de journée. centre de santé mentale comme lieu d'accueil et de soins ouverts en permanence et liens constants vers les hopitaux divers et les structures ouvertes. tefus de nouvelles structures à bas prix réintroduisant l'accueil des chroniques sous toutes ses formes.....

VII. PRINCIPES DE L'ACTION DE FORMATION ET D'INCITATION A CES MUTATIONS

Après les incitations concernant les personnels soignants. il parle de l'insertion sociale des malades. en y associant officiellement toute association et toute institution publique et privée. les comités d'établissements. les syndicats. les municipalités et les bureaux d'aide sociale...
en attribuant un revenu social minimum sans aucun caractère psychiatrique. en apportant des aides financières ponctuelles quand nécessaire. en donnant des aides au logement sous forme individuelle ou associative. par des aides à l'emploi par recrutement dans la fonction publique. dans les entreprises nationales. par l'abrogation de l'art 16 de la fonction publique. par allègement fiscal des entreprises. par différents stages de formation et de reconversion. par l'insertion dans les organismes de loisirs et de la vie communautaire globale...
puis il passe à la coordination ministérielle et à un débat national continu.

NOS REMARQUES SUR CE TEXTE

Notre but est la défense des intérêts des psychiatrisés. qu'ils soient ou qu'on les dise malades ou non. Nous avons fait surtout ressortir les remarques qui les concernent et qui peuvent soit leur éviter. soit leur adoucir le "temps psychiatrique" et ses conséquences. Les questions de personnels. de gestion et d'institution ont été réduites. sinon passées sous silence

La liberté à l'entrée et à la sortie de l'HP ou de toute structure qui le remplace est. dans les faits. et sans qu'il soit possible d'y contredire. de la responsabilité quasi unique des professionnels de la psychiatrie. C'est leur fonction historique qu'elle soit limitation ou privation (de liberté). Or dans ce texte cette liberté dépend "d'un acte de responsabilité médicale qui doit appartenir au médecin qui prend la décision et qui l'exécute". Ceci annule la critique de la loi de 1838. conforte le "placement médical" de la loi Peyrefitte et dénie une démocratie et une responsabilité d'équipe psy.
Bien plus on élimine la notion conjointe et nécessaire d'aliénation et de danger (1838) immédiat et constaté pour se suffire "d'un refus" de la part du sujet et d'un "péril potentiel" pour le priver de liberté.
Le contrôle judiciaire se limite à une déclaration.

Notre position constante (et celle du GIA Paris) est qu'il ne peut y avoir limitation ou privation hors les cas prévus par la loi. Il ne peut en être décidé qu'après un jugement public. contradictoire. avec défense assurée.
Dans l'attente du jugement la garde à vue (danger) ou un "sas de décompression" (crise) à contrôle tripartite tous deux limités à des jours fixes. sont à mettre en oeuvre. Ces deux systèmes n'induisent aucune conséquence ni policière. ni médicale.

Les traitements Il faut connaître le milieu médical et psychiatrique. et son fonctionnement. pour comprendre qu'ayant accordé le pouvoir de liberté au médecin. il ne peut lui refuser celui du choix des traitements
Dire que la CHARTE DES INTERNES devrait régler le problème de l'information sur les traitements et l'expérimentation. sans préciser les droits de la personne à ce sujet. est seulement rester "dans la supposée déontologie médicale" actuelle. Le pouvoir de fait du médecin y reste total.

Il nous paraît inutile et contradictoire après un chapitre entier sur l'éthique de ne pas affirmer qu'en pratique. aucun traitement ne sera appliqué. même ponctuel. sans l'accord exprimé de la personne.

Concernant les expérimentations nous sommes totalement contre dans tous les cas de dépendance psychiatrique. Ce sont les médecins et des "volontaires sains et libres" qui seuls peuvent demander à expérimenter. Ces cas seuls permettent en effet un engagement de responsabilité civile de la part de l'expérimentateur avec éventuellement clause pénale

Ces deux points nous paraissent majeurs et significatifs des difficultés du professeur DEMAY d'enclencher une large mutation sans enlever à ses confrères l'essentiel de leur pouvoir et de leur irresponsabilité.

Bien plus, lui qui est parfaitement au courant des traitements de choc dangereux et invalidant définitivement, sinon mortels, lui qui nous fait un discours humanitaire, et bien il est incapable d'en dire un mot. Les tortionnaires et les sadiques s'exercent, il le sait en psychiatrie, comme ailleurs, depuis deux siècles.

Puisqu'il parle d'éthique, que deviennent les droits de chaque personne à consulter la totalité de son dossier médical et administratif (ils sont confondus en psychiatrie) ? Que deviennent les droits à réparation civile pour les conséquences observées de ses traitements (et donc le contrôle des actes médicaux), et le droit à réparation pour le temps passé en psychiatrie contre sa volonté ?

Les quatre points sur lesquels nous venons d'insister sont essentiels. Ils ne seront supprimés ni par la "démocratie", ni par "l'équipe responsable et autonome", ni par "l'ouverture", ni par la "gestion autonome".

Cela ne nous a pas empêché de souligner au passage les points très positifs que contient le rapport DEMAY.

NOTRE CONCLUSION

Résumons (pour les psychiatisés) ce qui ressort de ce texte trop long et peu précis.

Un discours éthique, social et médical "dans le vent actuel", mais sans remise en cause de la fonction administrative et du rôle social du "groupe psy" et sans critique de l'idéologie qui les sous-tend.

Le pouvoir prééminent du psychiatre est conservé.

La volonté de faire évoluer les structures et la législation, tout en garantissant le plein emploi à tous les "psychistes" (médicaux et para-médicaux).

La crainte de formuler l'ensemble des garanties pour contrebalancer l'irresponsabilité des psy (habéas corpus/police, pompiers et SAMU divers, garanties civiles et pénales, essais, traitements ordinaires, intensifs et définitifs, droits de l'homme, Francs/Europe/ONU, instances d'appel, expérimentations, isolement, responsabilité médicale et civile et pénale sur état de santé, droits de communication, d'information et d'expression, ... et les territoires précis où tout cela s'applique ou non...)

L'extension au "secteur" d'une législation d'une législation supprimée ou modifiée (et d'une pratique) sans garanties complètes, serait, sous prétexte de meilleure assistance, un énorme danger. Ce serait se mettre à la merci de votre psychiatre ordinaire et obligatoire, lui-même inféodé aux pouvoirs locaux.

Le rapport DEMAY est l'image du psychiatre de "bonne volonté sociale".

E. Larroque

